



GROUPE KEOLIS S.A.S.
RAPPORT FINANCIER 2019

Sommaire

Rapport de gestion	3
1.1 Rapport de gestion du Président du Directoire sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	4
États financiers consolidés 31 décembre 2019	13
2.1 Chiffres clés du Groupe	14
2.2 États financiers consolidés	15
2.3 Notes annexes aux états financiers consolidés	21
2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	77
Comptes annuels	79
3.1 États financiers au 31 décembre 2019	80
3.2 Annexe	84
3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	97

GRUPE KEOLIS S.A.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de € 237 888 901,80

Siège social : 20-22 rue Le Peletier, 75009 Paris

494 321 276 RCS PARIS

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 mai 2020

GROUPE KEOLIS S.A.S. RAPPORT FINANCIER 2019

3,4 Mds
de voyageurs

300
AOM
partenaires

16
pays

68 500
collaborateurs

1

RAPPORT DE GESTION

1.1	RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	4			
1.1.1	ACTIVITÉ	4	1.1.3	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	9
1.1.1.1	Activité commerciale et développement	4			
1.1.1.2	Acquisitions et prises de participations	4	1.1.4	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	9
1.1.1.3	Situation financière de la Société	4			
1.1.1.4	Principaux risques et incertitudes	5	1.1.5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	9
1.1.1.5	Résultats du Groupe	5	1.1.5.1	Composition du Conseil de Surveillance	9
1.1.2	COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LES RÉSULTATS	6	1.1.5.2	Comités internes du Conseil de Surveillance	9
1.1.2.1	Comptes consolidés	6	1.1.5.3	Comité exécutif Groupe	10
1.1.2.2	Comptes sociaux	6	1.1.5.4	Capital et actionnariat	10
1.1.2.3	Filiales et participations	6	1.1.6	PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIÉS	10
1.1.2.4	Franchissements de seuils et prises de contrôle	6	1.1.6.1	Affectation du résultat	10
1.1.2.4	Activités en matière de recherche et de développement	8	1.1.6.2	Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce	11
1.1.2.6	Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients	8	1.1.6.3	Expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants	11
1.1.2.7	Information sur les établissements secondaires	9			
1.1.2.8	Information sur les prêts accordés à d'autres entreprises (article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier)	9			

1.1 RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales durant cet exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Le présent rapport reprend les différentes informations telles que prévues par la réglementation, ainsi que des informations sur le gouvernement d'entreprise.

1.1.1 ACTIVITÉ

1.1.1.1 Activité commerciale et développement

France

- La performance des recettes des réseaux urbains (à périmètre constant) et de l'Ile-de-France a été très solide en 2019 avec une croissance de +3,6 % par rapport à 2018 à périmètre comparable.
- Keolis a vu ses contrats à Aix-en-Provence, Nevers, Château-Thierry, Châlons-en-Champagne, Dreux et le suburbain de Nancy renouvelés et a remporté ceux de Menton, Antibes Sophia-Antipolis et Moulins notamment. Les appels d'offres interurbains ont conduit aux renouvellements partiels de BreizhGo 35 et d'Hérault Transport. Keolis a également le premier contrat de tramway en Ile-de-France (ligne T9 – « Bord de l'eau »). Il s'agit du premier lot mis en concurrence par Ile-de-France Mobilités dans le cadre de l'ouverture à la concurrence d'Optile.
- Les réseaux urbains de d'Angers, Brest, Saint-Malo, Creil et Toul n'ont pas été renouvelés.

EFFIA

- Avec EFFIA, l'activité stationnement poursuit sa forte croissance et son développement notamment avec les gains de deux contrats à Nîmes (Gare et Pont du Gard) et en Ile-de-France (Cergy-Pontoise et Asnières-sur-Seine). Dans la dynamique de 2018, le hit rate 2019 a été supérieur à 60 % et représente 25 M€ de chiffre d'affaires. La performance du socle a été bonne malgré les effets des grèves de fin d'année qui ont pénalisé la fréquentation des parkings en gare. 2019 a également vu la remise en cause du contrat du CHU de Grenoble gagné en 2018 et la résiliation de celui de Tain l'Hermitage.

International

- La croissance continue à l'International en 2019 avec l'exploitation en année pleine du réseau ferroviaire « Transport for Wales » au Pays de Galles, ainsi que l'ouverture de l'intégralité du réseau de métro automatique de Doha au Qatar, en décembre 2019.
- Keolis a renforcé sa contribution à la transition énergétique avec les gains des contrats pour l'exploitation de bus électriques en

Norvège, à Bergen (136 bus), et aux Pays-Bas, dans les provinces d'Overijssel, de Flevoland et de Gelderland (300 bus). Le contrat de métro automatique DLR (Docklands Light Railway) de Londres au Royaume-Uni a été prolongé jusqu'en 2025.

Nouvelles Mobilités

- Une année 2019 marquée par le lancement de nombreux projets de Transport à la Demande en temps réel en France (Bordeaux, Lyon, Tours, Nancy) et à l'International, aux Etats-Unis (Las Vegas) et en Australie (Newcastle et dans la région de Sydney), et par le lancement de nouvelles expérimentations de navettes autonomes en France (à Rennes et à Lyon).
- Keolis a maintenu en 2019 sa diversification dans le transport sanitaire dans un secteur avec des évolutions réglementaires qui pèsent sur la structure de charges.
- Le service de Véhicule de Tourisme avec Chauffeur LeCab a été cédé à SnapCar en août 2019.

1.1.1.2 Acquisitions et prises de participations

En France, le Groupe a fait l'acquisition de CarPostal France qui permettra à Keolis de renforcer significativement sa présence dans tout l'Est de la France (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Le Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), où CarPostal France exploite six réseaux urbains et sept filiales interurbaines.

EFFIA poursuit sa stratégie de développement à l'international et a franchi une étape importante avec l'acquisition de MyPark en Belgique.

Dans les Nouvelles Mobilités, Keolis Santé a réalisé plusieurs acquisitions pour conforter sa place de n° 1 du transport sanitaire en France et Keolis est montée à 100 % dans le capital de Keolis Santé.

1.1.1.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente un endettement financier net de 1 120,8 M€, constitué principalement d'une ligne crédit syndiquée de 900 M€ à échéance 2024 tirée à hauteur de 580 M€, et de lignes de financement externes mises en place en France et dans divers pays, dont les échéances vont jusqu'en 2032.

Pour gérer le risque de liquidité, le Groupe dispose de découverts bancaires, de lignes de financement court terme ainsi que de placements liquides quotidiens.

Le Groupe gère le risque de contrepartie bancaire en prenant des engagements exclusivement auprès d'une catégorie de banques « autorisées ». Cette catégorie est définie en fonction du rating des banques et de leur participation au financement du Groupe.

Le Groupe est exposé aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- risque de taux d'intérêt ;
- risque de change ;
- risque de matières premières.

Pour gérer ces expositions, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;

- swaps ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ou des caps spreads.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier, dont une partie est à taux variable donc exposée à la hausse des taux. L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux, tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

Le Groupe réalise des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

1.1.1.4 Principaux risques et incertitudes

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement économique, concurrentiel et technique en constante évolution. L'identification, l'anticipation et la recherche de la maîtrise des risques sont au cœur de ses préoccupations.

Son implantation géographique, sa position de leader et de référent sur les différents modes de transports, la nature du métier de transport de personnes exposent le Groupe à des risques tant intrinsèques qu'exogènes :

- les risques de pérennité se matérialisent par des événements soudains et graves, qui portent atteinte à la continuité de l'activité, ainsi que potentiellement à l'image et la crédibilité du Groupe. Il peut s'agir d'un accident majeur de personnes, d'un acte terroriste, d'une intrusion informatique étendue ;
- les risques de performance menacent les résultats de l'entreprise. Ils relèvent d'une logique de pilotage, comme notamment le non-gain des contrats prioritaires à l'international, la maîtrise insuffisante de la complexité des opérations ferroviaires, les difficultés de recrutement sur les métiers de production et la non-conformité aux obligations réglementaires, comme la prévention de la corruption ;
- les risques de transformation menacent l'avenir de l'entreprise et demandent une adaptation profonde et rapide. L'exploitation déficiente des données, l'arrivée de nouveaux entrants avec un modèle disruptif ou le retard dans la transition énergétique illustrent les risques de cette nature.

Le Groupe a établi son cadre de référence de la gestion des risques et du contrôle interne, qui définit un dispositif de suivi et de maîtrise des risques, porté par les membres du Comité Exécutif.

1.1.1.5 Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires récurrent du Groupe pour l'année 2019 s'élève à 6 579,3 M€, en progression de 645 M€, soit +10,9 % par rapport à 2018.

L'effet change est favorable de 13,0 M€, notamment du fait du dollar américain et de la livre sterling malgré un effet négatif du dollar canadien et de la couronne suédoise.

L'effet technique est positif de 11,5 M€ et est lié aux impacts IFRIC 12.

L'effet périmètre est favorable à hauteur de 44,0 M€ dont 22,7 M€ en France (CarPostal France), 9,8 M€ chez Keolis Santé (acquisitions S2 2018 et acquisitions de 2019) +2,2 M€ chez EFFIA (acquisition

de MyPark), +9,3 M€ à l'International (groupe Open Tour acquis en 2018 en Belgique).

L'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus s'élève à +389,0 M€ dont +18,3 M€ en France (gains de Nancy et Chambéry compensés par les pertes d'Angers, Nîmes et Brest (-2 M€) dans les Grands Urbains et gains réalisés dans les Territoires +21,9 M€ (Antibes-Sophia-Antipolis, Bourg-en-Bresse, Menton-Riviera partiellement compensés par les pertes de Saint Malo et Creil), arrêt de l'activité de l'aéroport d'Angers (-1,5 M€)), +10,8 M€ chez EFFIA (Le Havre, fourrières de Marseille, Lyon et Lille, stationnement de Cergy-Pontoise, Rouen-Gare et Limoge) et +359,8 M€ à l'International : Royaume-Uni +319,7 M€ (démarrage de Wales & Borders au quatrième trimestre 2018), Allemagne +7,6 M€ (démarrage du contrat HWN II), Danemark +2,1 M€ (contrat NT24), KTA +28,4 M€ (démarrages de Greensboro, Reno et LV Micro Transit en cours d'année).

La croissance organique des contrats existants s'élève à +188,7 M€ dont +35,4 M€ en France (Grands Réseaux +24,9 M€, Grands Urbains +12,0 M€, Territoires (14,4 M€), Ile-de-France +12,9 M€), +11,7 M€ chez EFFIA (liés aux nombreux contrats gagnés en 2018 ayant démarré fin 2018 ou en 2019 et à l'évolution positive du socle combiné à l'impact des grèves du 2^e trimestre 2018 et de décembre 2019), +154,3 M€ à l'International (UK +4,0 M€, Allemagne +13,1 M€, Suède +20,9 M€, Danemark +1,4 M€, Norvège (4,6 M€), Pays-Bas +8,4 M€, Belgique +3,2 M€, Amérique du Nord +57,1 M€, Australie +49,3 M€, Nouveaux Territoires +1,5 M€), (9,0 M€) sur les Nouvelles Mobilités (LeCab) et (4,0 M€) sur Keolis Santé.

La croissance organique y compris portefeuille du chiffre d'affaires s'élève à 577,6 M€/ +9,7 %.

L'EBITDA récurrent consolidé s'élève à 418,3 M€ (hors IFRS 16), soit une hausse de +25,8 M€/ +6,6 % par rapport à 2018.

L'effet change est défavorable à (1,8 M€) du fait de la couronne suédoise et du dollar australien.

L'effet technique est favorable à 9,7 M€ avec notamment la CVAE (+2,0 M€), IFRIC 12 (+3,6 M€) et le changement de mode de comptabilisation de l'approche par composants en Allemagne et aux Pays-Bas (+4,9 M€).

L'effet périmètre améliore l'EBITDA récurrent de +4,3 M€ dont France +2,4 M€ (CarPostal France), International +0,9 M€ (Groupe Open Tours en Belgique), EFFIA +1,3 M€ (MyPark).

L'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus s'élève à +13,7 M€ dont +15,7 M€ à l'International (Wales & Borders) et (2,4 M€) en France.

La croissance organique des contrats existants est stable à (0,1 M€) dont (4,4 M€) en France ((12,7 M€) dans les Territoires, partiellement compensée par les Grands Réseaux +4,7 M€, Ile-de-France +1,9 M€, Grands Urbains +1,3 M€), +7,1 M€ chez EFFIA (principalement grâce à la croissance du socle combiné aux grèves SNCF de 2018 et 2019 et à l'effet année pleine des contrats gagnés en 2018), +7,4 M€ à l'International (avec des résultats contrastés en fonction des zones dont principalement (2,5 M€) sur les Nouveaux Territoires (dont (1,5 M€) timing refacturation des coûts de développement de Doha en 2018), Amérique du Nord (2,1 M€) (avec KTA (6,1 M€) compensé partiellement par le Canada +3 M€ et KCS +1,5 M€), UK (1,9 M€) (dont M&A et mise en place siège à Cardiff) et Australie (2,2 M€) compensés par la Suède 11,1 M€ (volume, négociation Neokapital, indexation et plan d'action) et l'Allemagne (+2,2 M€), (1,1 M€) sur les Nouvelles Mobilités dont LeCab (+3,4 M€, reclassement en non récurrent et Kisio (3,8 M€)). La holding Corporate représente (6,3 M€) (3,4 M€) relatifs à des dépenses informatiques plus importantes – installation d'office 365 et des projets de transformation, (1,0 M€) de mission stratégique Bain et une augmentation de la masse salariale).

Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 173,1 M€, en hausse de +17 % par rapport à 2018.



Le résultat net (part du Groupe) atteint (71,9 M€) contre 30,9 M€ en 2018. Le passage entre le résultat opérationnel récurrent et le résultat net (part du Groupe) s'explique d'une part par des éléments non récurrents représentant (118,6 M€) dont des coûts de restructurations de certaines entités du Groupe (principalement en Suède, aux USA, aux Pays-Bas et en France) pour (22,7 M€), la constatation de pertes sur contrats pour (11 M€), d'autres charges et provisions notamment liées à la sortie du Cab et à la dépréciation d'actifs au Etats-Unis pour (31,9 M€) et enfin à l'amortissement des droits d'utilisation pour (44,7 M€). D'autre part le résultat financier impacte également le résultat à hauteur de (92,2 M€) et les charges d'impôts pour (49,5 M€). Les entreprises associées contribuent au résultat à hauteur de 23,3 M€.

Le Free Cash-Flow 2019 s'élève à (148,2 M€). Hors acquisition, il s'élève à +78,1 M€ soit une détérioration de (69,8 M€) vs le 31/12/2018, essentiellement due à une variation du BFR de +43,5 M€, un montant de capex plus élevé qu'en 2018 pour (38,4 M€) et des investissements financiers moins contributeurs qu'en 2018 pour (83,3 M€) notamment du fait de la reprise des immobilisations corporelles de Keolis Lille dans le cadre de la fin de son précédent contrat de DSP pour (98 M€).

La dette nette ressort à 1 311,3 M€ à fin 2019 contre 1 010,5 M€ à fin 2018. L'augmentation est largement expliquée par la politique de croissance externe soutenue par le Groupe (les acquisitions de CarPostal France et MyPark ont un effet de 258,6 M€ sur la dette) et par la variation du free cash-flow.

1.1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LES RÉSULTATS

1.1.2.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les produits des activités ordinaires ressortent à 6 614,7 M€.

Après prise en compte de l'ensemble des coûts d'exploitation, le résultat opérationnel après participations mises en équivalence s'établit à 77,8 M€.

Le résultat net part du Groupe est une perte de 71,9 M€ pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

1.1.2.2 Comptes sociaux

Le résultat d'exploitation est de 6 885 K€.

Le résultat financier s'établit à (52 615) K€.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de (410) K€ et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 19 048 K€ lié aux gains d'intégration fiscale, les comptes sociaux de GROUPE KEOLIS S.A.S. se soldent par une perte de 27 091 K€.

1.1.2.3 Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes les informations requises concernant l'activité des filiales et participations de notre société.

1.1.2.4 Franchisements de seuils et prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2019, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. n'a acquis ou pris le contrôle d'aucune société.

Dans le même temps, Keolis S.A., filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a acquis ou pris le contrôle des sociétés suivantes :

Acquisitions de sociétés en France/Prises de participations

Dénomination	Date	Pourcentage
Hello Paris Participations	02/07/2019	50 % Keolis SA
CarPostal France SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Foncière SCI	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Agde SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Haguenau SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Riviera SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Salon-de-Provence SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Bassin de Thau SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Villefranche-sur-Saône SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
Holding Rochette Participations SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Loire SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Interurbain SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal GR4 SAS	30/09/2019	48 % Keolis SA
Autocars et Transports Grindler	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Méditerranée SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
CarPostal Bourgogne-Franche Comté SAS	30/09/2019	100 % Keolis SA
Autocars TransAzur	30/09/2019	100 % Keolis SA
SCI Les Romarins	30/09/2019	50 % Keolis SA
CarPostal Dole	30/09/2019	100 % Keolis SA

Constitutions de sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
KLP 40	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 41	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 42	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 43	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 44	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 45	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 46	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 47	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 48	20/12/2019	100 % Keolis SA
KLP 49	20/12/2019	100 % Keolis SA


Constitutions de sociétés à l'international

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis Greensboro LLC (USA)	01/01/2019	100 % Keolis Transit Services LLC
Orion LLC (Qatar)	13/03/2019	50 % RKH Qitarat
Keolis Mass Transit California LLC (USA)	25/07/2019	100 % Keolis Rail Services America
Keolis Middle East DMCC (EAU)	23/09/2019	100 % Keolis SA

Dans le même temps, EFFIA S.A.S, filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a acquis et constitué les sociétés suivantes :

Acquisitions/Prises de participations de sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
EM Park	01/01/2019	100 % EFFIA Stationnement
L2O	17/05/2019	100 % EFFIA Concessions

Acquisitions/Prise de participations de sociétés à l'international

Dénomination	Date	Pourcentage
STEMI SA (Belgique)	28/11/2019	100 % EFFIA Belgium 50 % EFFIA Belgium
Parking Cathedrale SA (Belgique)	28/11/2019	50 % STEMI SA
Parking Ladeuze NV (Belgique)	28/11/2019	100 % Parking Cathedrale SA
Parking de l'Esplanade SA (Belgique)	28/11/2019	100 % Parking Cathedrale SA
Immo Cammerpoote SA (Belgique)	28/11/2019	100 % Parking Cathedrale SA

Constitutions de sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
Park Grenoble Alpes Métropole	27/02/2019	49,99 % EFFIA Stationnement
EGS Lyon	24/07/2019	100 % E.G.S.

Dans le même temps, Keomotion, filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a acquis et constitué les sociétés suivantes :

Acquisitions/Prises de participations de sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis Santé	04/11/2019	100 % Keomotion (51 % étaient détenus en 2018)
Logistique Ambulance	04/11/2019	100 % Keolis Santé

Reclassement de titres

- Cession des actions de Kisio Services & Consulting de EFFIA à Keomotion le 28/11/2019 (100 % Keomotion)
- Cession des actions de Kisio Digital de EFFIA et KSA à Keomotion le 28/11/2019 (100 % Keomotion)

1.1.2.4 Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

1.1.2.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code du commerce, nous vous précisons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs et de nos clients par date d'échéance :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice (en K€)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
--	--------------------	--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	1					1
Montant total des factures concernées (TTC)	324	—	—	—	10	10
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	4,4 %	—	—	—	0,1 %	0,1 %
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total des factures exclues (HT)

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement Délais contractuels Délais légaux

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (en K€)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
--	--------------------	--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	3					6
Montant total des factures concernées (HT)	7 055	—	50	14	6	70
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	53,33 %	—	0,38 %	0,11 %	0,04 %	0,53 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total des factures exclues (HT)

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement Délais contractuels Délais légaux

1.1.2.7 Information sur les établissements secondaires

Pour répondre aux prescriptions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a pas d'établissement secondaire.

1.1.2.8 Information sur les prêts accordés à d'autres entreprises (article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier)

L'article L. 511-6 du Code monétaire et financier prescrit de fournir une information sur les prêts consentis à des entreprises économiquement liées au sens de l'article R. 511-2-1-1 du Code monétaire et financier. Nous vous précisons que notre société n'a consenti aucun prêt entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

1.1.3 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, 2020 sera marquée par la poursuite des appels d'offres liés à l'ouverture à la concurrence des marchés « Optile Ile-de-France », qui sera un enjeu commercial majeur en 2020, par le maintien de la croissance des recettes des principaux réseaux urbains et par l'intégration de CarPostal France, racheté en 2019 à La Poste Suisse. La réalisation d'acquisitions ciblées sur le marché de l'interurbain en voie de consolidation restera également un des principaux leviers de croissance en France à moyen terme.

EFFIA poursuivra la dynamique commerciale BtoB sur les principaux segments de marché français (collectivités locales, hôpitaux et cliniques, centres commerciaux) et devra réussir le lancement des contrats gagnés en 2019, il développera sa digitalisation à travers du partenariat avec OnePark. 2020 sera marquée par la consolidation du développement d'EFFIA à l'international, en Belgique à la suite de l'acquisition de MyPark.

À l'International, le Groupe accentuera son développement commercial du bus en 2020, notamment en Australie, en Amérique du Nord et en Suède. L'année 2020 sera marquée par la mobilisation sur les nouveaux contrats de bus de Bergen en Norvège, et dans les provinces d'Overijssel, de Flevoland et de Gelderland aux Pays-Bas. Les plans de redressements de la rentabilité en Amérique du Nord et en Europe Continentale seront poursuivis.

Le Groupe continuera la mise en œuvre de la stratégie « Nouvelles Mobilités » suite à la cession des activités VTC de LeCab en 2019, et mènera des projets de services de mobilité autonome et de transport à la demande en temps réel sur un marché en devenir. Le déploiement des solutions digitales via les offres de conseil (big data) et MaaS (France et international) sera un enjeu important pour Kisio. Keolis poursuivra également sa stratégie sur le transport sanitaire avec Keolis Santé.

1.1.4 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La pandémie de Covid-19 qui sévit en France et ailleurs dans le monde et les mesures de confinement et de plans de transport adaptés demandés par les Gouvernements entraînent la mise en place de plans d'actions spécifiques et contraignants. Keolis s'adapte au cas par cas en fonction de ses contrats et des demandes des Autorités Organisatrices de Transport pour exploiter ses réseaux de transport et faire en sorte de continuer à assurer ses missions de service public. Toutes les entités opérationnelles du Groupe travaillent avec les

Directions Corporate et une Task Force de crise dédiée. Tous les pays et tous les modes de transport seraient impactés de façon similaire. Des scénarios d'impact sont en cours d'analyse et les conséquences seront prises en compte en 2020.

1.1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Monsieur Jean-Pierre Farandou, Président de la Société, membre unique et Président du Directoire, a remis à disposition ses mandats à effet du 31 octobre 2019, en raison des hautes fonctions qu'il a été amené à prendre au sein de la SNCF.

Madame Kathleen Wantz O'Rourke a été nommée en remplacement de Monsieur Farandou, en qualité de membre du Directoire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2019, ainsi qu'en qualité de Présidente du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire. Conformément aux dispositions statutaires, Madame Kathleen Wantz O'Rourke, en qualité de Présidente du Directoire, a été également désignée Présidente de la Société au sens de représentant légal de cette dernière vis-à-vis des tiers, conformément à l'article L. 227-6 du Code de commerce.

Monsieur Patrick Jeantet a été désigné par le Conseil de Surveillance en qualité de membre unique du Directoire, Président du Directoire et Président de la Société au sens de représentant légal de cette dernière vis-à-vis des tiers, conformément à l'article L. 227-6 du Code de Commerce pour une durée de trois années à compter du 1^{er} février 2020.

La Société est par ailleurs dotée d'un Conseil de Surveillance, qui, conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour rôle de superviser la gestion du Directoire, composé d'un membre unique, et de se prononcer sur les Décisions Importantes au sens des statuts.

1.1.5.1 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2019, le Conseil de Surveillance comprenait 9 membres, suite à la démission de Monsieur Guillaume Pepy en date du 20 novembre 2019 :

Monsieur Joël Lebreton, membre et Président du Conseil de Surveillance,

Monsieur Mokhtar Abdallaoui, membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Patrick Bastien, membre du Conseil de Surveillance,

Madame Martine Gerow, membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Alain Krakovitch, membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Normand Provost, membre du Conseil de Surveillance,

Madame Claudia Schlossberger, membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Laurent Trévisani, membre du Conseil de Surveillance,

Madame Nathalie Wright, membre du Conseil de Surveillance.

1.1.5.2 Comités internes du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'appuie sur quatre comités internes qui préparent les travaux du Conseil :

- le Comité d'Audit et de Déontologie ;
- le Comité des Investissements et de la Stratégie ;
- le Comité des Risques et de la Sécurité ;
- le Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines.

En 2019, un Comité des Nouvelles Mobilités a été mis en place.



1.1.5.3 Comité exécutif Groupe

La composition du Comité exécutif au 31 décembre 2019 était la suivante :

- Monsieur Thomas Barbelet, Directeur Exécutif Groupe Marketing, Marque et Communication ;
- Monsieur Frédéric Baverez, Directeur Exécutif France ;
- Monsieur Jacques Damas, Directeur Exécutif Groupe Sécurité, Sûreté et Environnement ;
- Monsieur Bruno Danet, Directeur Exécutif Groupe Ressources Humaines ;
- Monsieur Laurent Kocher, Directeur Exécutif Nouvelles Mobilités ;
- Monsieur Bernard Tabary, Directeur Exécutif International ;
- Monsieur Arnaud van Troeyen, Directeur Général Adjoint International ;
- Madame Kathleen Wantz O'Rourke, Directrice Exécutive Groupe Finance et Juridique.

1.1.5.4 Capital et actionariat

Au 31 décembre 2019, le capital social est de 237 888 901,80 € ; il est réparti comme suit :

- SNCF Participations : 69,69 % ;
- CDP-IE : 30 % ;
- FCPE GROUPE KEOLIS ACTIONNARIAT : 0,20 % ;
- Autocontrôle : 0,11 %.

La participation des salariés au travers du FCPE GROUPE KEOLIS ACTIONNARIAT est donc de 0,20 % du capital.

1.1.6 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIÉS**1.1.6.1 Affectation du résultat**

Il vous sera proposé d'affecter la perte de l'exercice, qui ressort à 27 091 126,82 euros, en totalité au Poste Report à Nouveau, dont le solde sera ainsi ramené à 88 966 198,05 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée prend acte de ce que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2018	30 602 671,21 € Soit 0,17 € par action	0 €	30 602 671,21 €
2017	30 585 867,05 € Soit 0,17 € par action	0 €	30 585 867,05 €
2016	30 585 867,05 € Soit 0,17 € par action		30 585 867,05 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2020.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous indiquons qu'aucune dépense non déductible fiscalement au sens des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

1.1.6.2 Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Il vous sera donné lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions intervenues au cours de l'exercice et autorisées par votre Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

1.1.6.3 Expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Les mandats des commissaires aux comptes de la Société expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires, les cabinets Ernst & Young Audit et PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices,

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

En application de l'article L. 823-1 du Code de commerce, il ne sera pas nommé de commissaires aux comptes suppléants.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Annexe**Liste des établissements secondaires**

Néant.



RAPPORT DE GESTION

1.1 Rapport de gestion du Président du Directoire sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2019

2.1	CHIFFRES CLÉS DU GROUPE	14	2.3.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019	37
2.2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	15	2.3.4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	38
2.2.1	COMPTE DE RÉSULTAT	15	2.3.5	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	41
2.2.2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	16	2.3.6	ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	65
2.2.3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	16	2.3.7	LITIGES	65
2.2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	18	2.3.8	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	66
2.2.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	20	2.3.9	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	66
2.3	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	21	2.3.10	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	66
2.3.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	22	2.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	77
2.3.2	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	22			
2.3.2.1	Référentiel comptable	22			

2.1 CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2019		31/12/2018
			Impact IFRS 16	hors IFRS 16	
Chiffre d'affaires		6 579,3	-	6 579,3	5 934,3
Chiffre d'affaires France		3 280,8	-	3 280,8	3 171,1
Chiffre d'affaires International		3 298,5	-	3 298,5	2 763,2
Chiffre d'affaires net de sous-traitance		6 386,7	-	6 386,7	5 735,6
EBITDA récurrent	2.3.4.4	703,1	284,9	418,2	392,4
EBITDA	2.3.4.4	672,9	285,5	387,4	376,1
Résultat opérationnel récurrent	2.3.4.3	173,1	22,5	150,6	146,8
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	2.3.4.3	54,5	22,5	32,0	99,0
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		77,8	21,8	56,0	120,0
Résultat net de l'exercice		(63,9)	(19,2)	(44,8)	32,7
Résultat net (part du Groupe)		(71,9)	(19,2)	(52,8)	30,9
Capitaux propres consolidés		942,8	(19,2)	962,0	966,7
<i>Dont part du Groupe</i>		864,6	(19,2)	883,8	904,9
Excédent Brut d'Exploitation		606,5	283,4	323,1	264,1
Investissements industriels		297,5	-	297,5	218,6
Endettement financier net (Excédent de trésorerie) ⁽¹⁾		1 120,8	-	1 120,8	981,9

(1) Dans le cas d'une position excédentaire de trésorerie, les chiffres sont présentés entre parenthèses.

2.2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)

	Note	31/12/2019 ⁽¹⁾	31/12/2018
Chiffre d'affaires		6 579,3	5 934,3
Autres produits liés à l'activité		35,4	30,8
Produits des activités ordinaires		6 614,7	5 965,2
Sous-traitance		(192,6)	(198,7)
Achats consommés et charges externes		(2 028,4)	(1 978,7)
Impôts et taxes		(35,6)	(31,8)
Charges de personnel, intéressement, participation	2.3.4.1	(3 646,1)	(3 397,7)
Autres produits opérationnels	2.3.4.2	5,6	53,6
Autres charges opérationnelles		(14,3)	(21,6)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(0,1)	2,1
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(535,8)	(253,8)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		0,9	1,1
Quote-part de reprise de subvention		4,8	7,0
Résultat opérationnel récurrent		173,1	146,8
Autres produits non récurrents		23,0	6,9
Autres charges non récurrentes		(95,3)	(27,0)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	2.3.4.3	(44,7)	(27,7)
<i>Dont dépréciations des autres actifs incorporels et badwill</i>		(10,3)	-
Résultat de cession des immos non récurrent		(1,6)	-
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	2.3.4.3	54,5	99,0
Quote-part du résultat des entreprises associées	2.3.4.5	23,3	21,0
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		77,8	120,0
Coût endettement financier net	2.3.4.6	(16,1)	(17,2)
Autres produits financiers	2.3.4.6	1,1	12,7
Autres charges financières	2.3.4.6	(77,1)	(37,4)
Résultat financier		(92,2)	(42,0)
Résultat net avant impôt		(14,4)	78,1
Charges d'impôts	2.3.4.7	(49,5)	(45,4)
Résultat net de l'exercice		(63,9)	32,7
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé		(63,9)	32,7
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(8,0)	(1,7)
Résultat net (part du groupe)		(71,9)	30,9

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 cf. Note 2.3.2.2.

2.2.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019 ⁽¹⁾	31/12/2018
Résultat net	(63,9)	32,7
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	59,1	7,2
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	(0,6)	(2,9)
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	(13,8)	(2,4)
Éléments non recyclables en résultat	44,6	1,8
Écarts de conversion et autres	16,5	(12,3)
Gains (pertes) latents	1,4	(17,5)
<i>instruments de couverture</i>	1,4	(17,5)
<i>variation de juste valeur des actifs</i>	0,0	0,0
Impôts sur les éléments recyclables	0,9	4,3
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	1,3	0,0
Éléments recyclables en résultat	20,0	(25,5)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	64,6	(23,7)
Résultat global	0,7	9,0
Dont part du Groupe	(8,7)	11,1
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	9,3	(2,1)

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 cf. Note 2.3.2.2.

2.2.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019 ⁽¹⁾	31/12/2018
Écarts d'acquisition	2.3.5.1	1 324,7	1 171,7
Autres immobilisations incorporelles	2.3.5.2	590,9	580,7
Droits d'utilisation	2.3.5.4	1 561,9	0,0
Immobilisations corporelles	2.3.5.3	953,7	1 003,6
Titres mis en équivalence	2.3.5.5	72,4	69,5
Actifs financiers non courants	2.3.5.6	143,2	147,7
Impôts différés actifs	4.7	46,0	75,2
Actifs non courants		4 692,7	3 048,5
Stocks et encours	2.3.5.7	142,6	124,3
Créances d'exploitation	2.3.5.8	731,5	632,1
Créances diverses	2.3.5.8	552,2	556,7
Actifs financiers courants	2.3.5.6	17,2	21,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.5.9	382,1	290,4
Actifs courants		1 825,6	1 625,2
TOTAL ACTIF		6 518,3	4 673,8

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019 ⁽¹⁾	31/12/2018
Capital social	2.3.5.10	237,9	237,9
Réserves et primes	2.3.5.10	698,6	636,0
Résultat net part du groupe	2.3.5.10	(71,9)	30,9
Capitaux propres part du groupe		864,6	904,9
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		70,2	60,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		8,0	1,7
Capitaux propres		942,8	966,7
Provisions pour risques et charges non courantes	2.3.5.14	167,6	201,6
Obligations locatives – non courant	2.3.5.4	1 325,0	0,0
Dettes financières non courantes	2.3.5.11	1 198,2	1 083,9
Impôts différés passifs	2.3.4.7	101,6	134,0
Passifs non courants		2 792,4	1 419,5
Provisions pour risques et charges courantes	2.3.5.14	58,9	51,6
Obligations locatives – courant	2.3.5.4	265,9	0,0
Dettes financières courantes	2.3.5.11	136,9	116,9
Trésorerie passive	2.3.5.9	206,7	140,2
Dettes d'exploitation et autres dettes	2.3.5.15	2 114,7	1 979,1
Passifs courants		2 783,1	2 287,7
TOTAL PASSIF		6 518,3	4 673,8

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 cf. Note 2.3.2.2.

2.2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital		Réserves et autres				Sous-total	Capitaux propres
	Capital social	Ré-serves	Éléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat			
			Écarts de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets				
Situation au 31 décembre 2017	237,9	805,1	(58,7)	2,4	(28,2)	720,7	958,6	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	237,9	744,2	(61,0)	2,5	(28,1)	657,6	895,5	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	61,0	2,3	(0,1)	(0,1)	63,1	63,1	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(30,5)	-	-	-	(30,5)	(30,5)	
Put sur minoritaires Le Cab	-	30,0	-	-	-	30,0	30,0	
Autres variations de périmètre	-	(1,3)	-	-	-	(1,3)	(1,3)	
Opérations attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS (A)	-	(1,7)	-	-	-	(1,7)	(1,7)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(3,4)	-	-	-	(3,4)	(3,4)	
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	4,5	-	-	-	4,5	4,5	
Opérations attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales (B)	-	1,1	-	-	-	1,1	1,1	
Résultat net	-	32,7	-	-	-	32,7	32,7	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(12,3)	(13,2)	1,8	(23,7)	(23,7)	
Résultat global (C)	-	32,7	(12,3)	(13,2)	1,8	9,0	9,0	
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	32,0	(12,3)	(13,2)	1,8	8,3	8,3	
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	29,2	(10,4)	(11,0)	1,6	9,4	9,4	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	2,8	(1,9)	(2,1)	0,2	(1,1)	(1,1)	
Situation au 31 décembre 2018	237,9	837,0	(71,0)	(10,8)	(26,4)	729,0	966,8	
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	237,9	773,3	(71,4)	(8,6)	(26,4)	666,9	904,8	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	63,7	0,4	(2,2)	0,1	62,0	62,0	
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(30,6)	-	-	-	(30,6)	(30,6)	
Exercice du puts sur minoritaires Keolis Santé	-	16,0	-	-	-	16,0	16,0	
Risques fiscaux (IFRIC 23)	-	(2,8)	-	-	-	(2,8)	(2,8)	
Correction CB Allemagne	-	(1,5)	-	-	-	(1,5)	(1,5)	
Application méthode composants Allemagne	-	(1,3)	-	-	-	(1,3)	(1,3)	
Annulation actions auto détenues GK SAS (PEG)	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)	(0,5)	
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	(9,8)	-	-	-	(9,8)	(9,8)	
Autres variations	-	0,2	(0,0)	(0,4)	(0,9)	(1,1)	(1,1)	
Opérations attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS (A)	-	(30,3)	(0,0)	(0,4)	(0,9)	(31,6)	(31,6)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(5,2)	-	-	-	(5,2)	(5,2)	
Augmentation de capital KCS	-	4,3	-	-	-	4,3	4,3	
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	8,8	-	-	-	8,8	8,8	

	Capital		Réserves et autres				
	Capital social	Ré-serves	Éléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat	Sous-total	Capitaux propres
			Écarts de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets			
Autres variations		(0,6)	-	(0,2)	(0,1)	(0,9)	(0,9)
Opérations attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales (B)	-	7,3	-	(0,2)	(0,1)	7,0	7,0
Résultat net	-	(63,9)	-	-	-	(63,9)	(63,9)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	17,7	2,2	44,6	64,6	64,6
Résultat global (C)	-	(63,9)	17,7	2,2	44,6	0,7	0,7
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	(86,8)	17,7	1,7	43,6	(23,9)	(23,9)
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(102,2)	16,3	0,9	44,9	(40,1)	(40,1)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	15,3	1,4	0,8	(1,3)	16,2	16,2
Situation au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾	237,9	750,2	(53,2)	(9,1)	17,1	704,9	942,8
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	237,9	671,1	(55,1)	(7,7)	18,4	626,7	864,6
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	79,0	1,9	(1,4)	(1,3)	78,2	78,2

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 cf. Note 2.3.2.2.

2.2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019 ⁽¹⁾	31/12/2018
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		54,5	99,0
Éléments non décaissables		618,5	277,1
EBITDA	2.3.4.4	672,9	376,1
Élimination de provisions sur actifs circulants		3,7	(2,1)
Variation du BFR		(28,5)	(68,5)
Impôts payés		(41,6)	(41,4)
A) Excédent Brut d'Exploitation		606,6	264,1
Investissements industriels		(297,5)	(218,6)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		38,2	25,1
Subventions d'investissements reçues		34,2	4,4
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		(23,8)	85,5
Investissements financiers		(195,5)	(80,9)
Cessions d'actifs financiers		(0,2)	7,2
Trésorerie sur variations de périmètre		(21,4)	20,0
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(466,0)	(157,3)
Disponible après investissement		140,6	106,8
Dividendes versés		(36,1)	(33,8)
Dividendes reçus		23,8	21,6
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		4,4	4,9
Nouveaux emprunts	2.3.5.11	314,3	116,9
Remboursements d'emprunts	2.3.5.11	(56,5)	(187,4)
Intérêts reçus		1,6	2,1
Intérêts versés		(17,7)	(18,5)
Variation des autres dettes financières	2.3.5.11	0,1	0,7
Remboursement des obligations locatives	2.3.5.4	(297,0)	-
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	2.3.5.4	(45,3)	-
Autres		(9,3)	(13,4)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(117,7)	(106,9)
D) Incidence des variations des cours de devises		2,3	(6,5)
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (A+B+C+D)		25,2	(6,6)
Trésorerie d'ouverture	2.3.5.9	150,2	156,8
Trésorerie de clôture	2.3.5.9	175,4	150,2
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE		25,2	(6,6)

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 cf. Note 2.2.

2.3 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.3	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	21	2.3.5.4	Droits d'utilisation	45
2.3.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	22	2.3.5.5	Titres mis en équivalence	45
2.3.2	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	22	2.3.5.6	Actifs financiers courants et non courants	46
2.3.2.1	Référentiel comptable	22	2.3.5.7	Stocks	47
2.3.2.2	Évolution en matière de principes comptables	22	2.3.5.8	Créances d'exploitation et diverses	47
2.3.2.3	Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe	27	2.3.5.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	48
2.3.2.4	Principes comptables	27	2.3.5.10	Capitaux propres	48
2.3.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019	37	2.3.5.11	Emprunts et dettes financières	49
2.3.4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	38	2.3.5.12	Actifs et passifs par catégorie	51
2.3.4.1	Charges de personnel	38	2.3.5.13	Gestion des risques et instruments financiers dérivés	53
2.3.4.2	Autres produits opérationnels	38	2.3.5.14	Provisions	60
2.3.4.3	Résultat opérationnel	38	2.3.5.15	Dettes d'exploitation et diverses	65
2.3.4.4	Calcul de l'EBITDA	39	2.3.6	ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	65
2.3.4.5	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	39	2.3.7	LITIGES	65
2.3.4.6	Résultat financier	39	2.3.8	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	66
2.3.4.7	Impôt	40	2.3.8.1	Transactions avec la SNCF	66
2.3.5	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	41	2.3.8.2	Transactions avec les coentreprises et entreprises associées	66
2.3.5.1	Goodwill	41	2.3.8.3	Rémunération des dirigeants clés du Groupe	66
2.3.5.2	Autres immobilisations incorporelles	43	2.3.9	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	66
2.3.5.3	Immobilisations corporelles	44	2.3.10	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	66
			2.3.10.1	Filiales	66
			2.3.10.2	Co-entreprises et entreprises associées	76

2.3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société GROUPE KEOLIS S.A.S. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, transport avec chauffeur, etc. Le Groupe Keolis exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 16 pays du monde. Il est également n° 2 du stationnement en France grâce à sa filiale EFFIA, et propose des solutions et services de mobilité via sa filiale Kisio.

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société tête du Groupe, est une société par actions simplifiée enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 20/22 rue Le Peletier 75320 PARIS Cedex 9.

Les états financiers consolidés de GROUPE KEOLIS S.A.S. clos au 31 décembre 2019 sont arrêtés par le Directoire du 17 février 2020 et présentés au Conseil de Surveillance du 26 février 2020.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux du Groupe SNCF.

Les états financiers consolidés sont établis en euro (€), monnaie fonctionnelle du Groupe, et, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (M€). Le groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2.3.2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.3.2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2019 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Celles-ci sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/commission/index_fr

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.3.2.2 Évolution en matière de principes comptables

Changement d'estimation au 31 décembre 2019 : évaluation de la provision pour engagement de retraites et assimilés

Lorsque les contrats de concession de service de transport public urbains comprennent une clause d'engagement de reprise du personnel, le Groupe n'est engagé vis-à-vis de ses salariés que sur la période couverte par le contrat. Le Groupe a décidé de limiter la durée des engagements postérieurs des salariés concernés à la durée résiduelle du contrat de service public à compter du 31 décembre

2019. Ce changement d'estimation n'a donc pas d'effet sur la charge de retraite constatée sur l'exercice 2019.

Les effets du changement d'estimation des engagements de retraite s'élèvent à 78,6 M€ avant impôts, dont 5,3 M€ compensés avec les actifs incorporels correspondants et 73,3 M€ comptabilisés en capitaux propres en application de la norme IAS 19R.

L'effet sur la Médaille du Travail a conduit à un impact positif de 2,1 M€ sur le résultat avant impôts.

Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

En application d'IFRS 16, les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Champ d'application

Au sein du Groupe, les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 concernent principalement les locations immobilières, les locations de matériels de transport (ferroviaire et routier) et plus accessoirement des véhicules ainsi que quelques équipements industriels.

Modalités d'application

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 en utilisant l'approche rétrospective simplifiée sans retraitement de l'exercice précédent. À des fins de comparaison avec l'année précédente, les comptes au 31 décembre 2019 sont également présentés avant application de la norme IFRS 16.

La durée des contrats considérée inclut également la période couverte par les options de renouvellements lorsque le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option et les périodes couvertes par les options de résiliation si le preneur est raisonnablement certain de ne pas les exercer.

S'il y a des options d'achat que le groupe est raisonnablement certain d'exercer alors la durée d'amortissement correspond à la durée de vie économique. En l'absence d'option d'achat la durée d'amortissement est la durée la plus courte entre la durée de vie économique de droit d'utilisation et la durée du contrat.

L'amortissement des actifs au droit d'utilisation est calculé linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe a choisi d'évaluer les actifs liés au droit d'utilisation à un montant égal au passif du contrat de location. En conséquence, les capitaux propres du Groupe ne sont pas impactés par l'effet cumulatif de l'application initiale au 1^{er} janvier 2019.

Pour les contrats dans lesquels Keolis est entré ou modifié avant le 1^{er} janvier 2019, le Groupe a choisi d'appliquer la clause d'antériorité qui permet de maintenir la qualification applicable sous IAS 17.

Constitution d'un actif au titre de la capacité de roulage des trains, reconstitué par les opérations de grande révision

Lorsqu'un train est mis à disposition, il dispose d'un potentiel de kilomètres à parcourir, reconnu à l'actif du bilan comme un composant à part entière distinct des composants physiques. À l'issue de ce nombre de kilomètres, le train n'a plus le droit de rouler. Une fois les grandes révisions réalisées, le potentiel de kilomètres à parcourir est reconstitué.

Un passif de restitution est enregistré en contrepartie, avec pour valeur initiale la valorisation du potentiel de kilomètres à parcourir.

Mesures de simplification et exclusions du périmètre IFRS 16

Les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas capitalisé les charges locatives suivantes :

(en millions d'euros)

Loyers court termes	8,1
Loyers sur biens de faible valeur	19,9
Loyers variables	16,1
LOYERS NON ÉLIGIBLES	44,1

Transition

Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Le rapprochement entre la dette de location au titre des loyers comptabilisés dans le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 et les engagements au titre des contrats de location comptabilisés en hors-bilan tel que présentés au 31 décembre 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)

Engagements donnés au titre des contrats de location simple 31 décembre 2018	2 059
Différence liée aux flux n'étant pas inclus dans la dette IFRS 16 :	(30)
<i>dont différence entre la détermination du loyer sous IFRS 16 et le loyer utilisé pour l'engagement</i>	(30)
Effets liés à des décalages de date de mise à disposition	(312)
Autres effets	3
Obligations locatives avant actualisation	1 719
Effet de l'actualisation	(270)
Montant de la dette au 1^{er} janvier 2019	1 449
Impact de la méthode des composants (Allemagne)	20
Montant au bilan de l'impact IFRS 16	1 468

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette est le taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, avec une garantie et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur équivalente au droit d'utilisation.

Il est basé sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation sont déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats.

IFRS 16 – RÉCONCILIATION ENTRE LES DONNÉES PUBLIÉES ET LES DONNÉES SELON LES ANCIENNES NORMES

État de situation financière consolidé

■ ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2018 avant IFRS 16	Impacts IFRS 16	01/01/2019 après IFRS 16
Écarts d'acquisition	1 171,7	-	1 171,7
Autres immobilisations incorporelles	580,7	-	580,7
Droits d'utilisation	0,0	1 618,9	1 618,9
Immobilisations corporelles	1 003,6	(150,6)	853,0
Titres mis en équivalence	69,5	-	69,5
Actifs financiers non courants	147,7	-	147,7
Impôts différés actifs	75,2	-	75,2
Actifs non courants	3 048,5	1 468,3	4 516,8
Stocks et encours	124,3	-	124,3
Créances d'exploitation	632,1	-	632,1
Créances diverses	556,7	-	556,7
Actifs financiers courants	21,6	-	21,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	290,4	-	290,4
Actifs courants	1 625,2	-	1 625,2
TOTAL ACTIF	4 673,8	1 468,3	6 142,1

■ PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2018 avant IFRS 16	Impacts IFRS 16	01/01/2019 après IFRS 16
Capital social	237,9	-	237,9
Réserves et primes	636,0	(2,2)	633,9
Résultat net part du groupe	30,9	-	30,9
Capitaux propres part du groupe	904,9	(2,2)	902,7
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	60,1	-	60,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1,7	-	1,7
Capitaux propres	966,7	(2,2)	964,5
Provisions pour risques et charges non courantes	201,6	(3,3)	198,3
Obligations locatives – non courant	0,0	1 334,6	1 334,6
Dettes financières non courantes	1 083,9	(95,4)	988,5
Impôts différés passifs	134,0	-	134,0
Passifs non courants	1 419,5	1 235,9	2 655,4
Provisions pour risques et charges courantes	51,6	-	51,6
Obligations locatives – courant	0,0	282,7	282,7
Dettes financières courantes	116,9	(36,5)	80,3
Trésorerie passive	140,2	-	140,2
Dettes d'exploitation et autres dettes	1 979,1	(11,7)	1 967,4
Passifs courants	2 287,7	234,5	2 522,2
TOTAL PASSIF	4 673,8	1 468,3	6 142,1

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019 Avant IFRS 16	Impacts IFRS 16	31/12/2019 Après IFRS 16
Chiffre d'affaires	6 579,3	-	6 579,3
Autres produits liés à l'activité	35,4	-	35,4
Produits des activités ordinaires	6 614,7	-	6 614,7
Sous-traitance	(192,6)	-	(192,6)
Achats consommés et charges externes	(2 313,3)	284,9	(2 028,4)
Impôts et taxes	(35,6)	-	(35,6)
Charges de personnel, intéressement, participation	(3 646,1)	-	(3 646,1)
Autres produits opérationnels	5,6	-	5,6
Autres charges opérationnelles	(14,3)	-	(14,3)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	(0,1)	-	(0,1)
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	(273,4)	(262,4)	(535,8)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent	0,9	-	0,9
Quote-part de reprise de subvention	4,8	-	4,8
Résultat opérationnel récurrent	150,6	22,5	173,1
Autres produits non récurrents	23,0	-	23,0
Autres charges non récurrentes	(95,3)	-	(95,3)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	(44,7)	-	(44,7)
Résultat de cession des immos non récurrent	(1,6)	-	(1,6)
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	32,0	22,5	54,5
Quote-part du résultat des entreprises associées	24,0	(0,7)	23,3
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence	56,0	21,8	77,8
Coût endettement financier net	(16,1)	-	(16,1)
Autres produits financiers	1,1	-	1,1
Autres charges financières	(29,9)	(47,2)	(77,1)
Résultat financier	(45,0)	(47,2)	(92,2)
Résultat net avant impôt	11,0	(25,5)	(14,4)
Charges d'impôts	(55,8)	6,3	(49,5)
Résultat net de l'exercice	(44,8)	(19,2)	(63,9)
Résultat net consolidé	(44,8)	(19,2)	(63,9)
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(8,0)	-	(8,0)
Résultat net (part du groupe)	(52,8)	(19,2)	(71,9)

■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2019 avant IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 après IFRS 16
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		32,0	22,5	54,5
Eléments non décaissables		355,4	263,0	618,5
EBITDA	2.3.4.4	387,4	285,5	672,9
Elimination de provisions sur actifs circulants		3,7	-	3,7
Variation du BFR		(26,4)	(2,0)	(28,5)
Impôts payés		(41,6)	-	(41,6)
A) Excédent Brut d'Exploitation		323,1	283,5	606,6
Investissements industriels		(297,5)	-	(297,5)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		38,2	-	38,2
Subventions d'investissements reçues		29,0	5,2	34,2
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		(23,8)	-	(23,8)
Investissements financiers		(195,5)	-	(195,5)
Cessions d'actifs financiers		(0,2)	-	(0,2)
Trésorerie sur variations de périmètre		(21,4)	-	(21,4)
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(471,2)	5,2	(466,0)
Disponible après investissement		(148,1)	288,7	140,6
Dividendes versés		(36,1)	-	(36,1)
Dividendes reçus		23,8	-	23,8
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		4,4	-	4,4
Nouveaux emprunts	2.3.5.11	314,3	-	314,3
Remboursements d'emprunts	2.3.5.11	(110,1)	53,6	(56,5)
Intérêts reçus		1,6	-	1,6
Intérêts versés		(17,7)	-	(17,7)
Variation des autres dettes financières	2.3.5.11	0,1	-	0,1
Remboursement des obligations locatives	2.3.5.4	-	(297,0)	(297,0)
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	2.3.5.4	-	(45,3)	(45,3)
Autres		(9,3)	-	(9,3)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		171,0	(288,7)	(117,7)
D) Incidence des variations des cours de devises		2,3	-	2,3
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (A+B+C+D)		25,2	0,0	25,2
Trésorerie d'ouverture	2.3.5.9	150,2	-	150,2
Trésorerie de clôture	2.3.5.9	175,4	-	175,4
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE		25,2	-	25,2

IFRIC 23

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat », qui est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer IFRIC 23 de façon rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de l'interprétation en ajustement dans les capitaux propres d'ouverture sans retraiter l'information comparative.

3,2 M€ ont été comptabilisés en capitaux propres au titre des risques fiscaux nés à une date antérieure au 1^{er} janvier 2019, dont 2,8 M€ en part du Groupe. Aucun risque significatif n'a été identifié sur l'année 2019.

Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés 2019 les normes suivantes :

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts attendus	Date d'application (exercice ouvert à compter du)
Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS	IAS 12 « Impôts sur le résultat » – Une entité comptabilise toutes les conséquences fiscales des paiements de dividendes de la même façon (§52B supprimé et ajout du §57A) IAS 23 « Coûts d'emprunts » – Une entité traite un emprunt contracté pour obtenir un actif comme faisant partie des emprunts généraux lorsque l'actif est prêt pour son usage prévu ou sa vente prévue (§14 modifié) IFRS 11 « Partenariats » – Une entité ne réévalue pas les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle en obtient le contrôle conjoint (ajout du § B33CA). IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : Une entité réévalue les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle en obtient le contrôle (ajout du § 42A).	Analyse en cours	IASB : 12/12/2017 UE : Non adoptée Groupe : en attente d'adoption
Amendement de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »	Cet amendement vise à clarifier la définition d'une « activité » et à simplifier l'analyse lorsqu'il s'agit de déterminer si une acquisition constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs isolés.	Analyse en cours	IASB : 01/01/2020 avec anticipation possible au 01/01/2019 UE : non adoptée Groupe : en attente d'adoption
Amendement des normes IAS 1 « Présentation des états financiers » et IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	Cet amendement donne une définition plus précise du terme « significatif » repris dans les normes IAS 1 et IAS 8.	Analyse en cours	IASB : 01/01/2020 avec anticipation possible au 01/01/2019 UE : non adoptée Groupe : en attente d'adoption

2.3.2.3 Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2019.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges, les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des opérations ;

2.3.2.4. Principes comptables**2.3.2.4.1 Méthode générale d'évaluation**

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.3.2.4.2 Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

FILIALES CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION GLOBALE

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle existe dès lors que Groupe Keolis SAS a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influencer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les

droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « États Financiers Consolidés ».

ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20 % des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

CLÔTURES DÉCALÉES

Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. Les pertes réalisées sur des transactions entre sociétés consolidées qui sont indicatives d'une perte de valeur ne sont pas éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.3.2.4.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle

n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;

- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.3.2.4.4 Regroupement d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 Révisée.

Le regroupement d'entreprises s'entend dès l'obtention du contrôle. À la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.3.2.4.5 Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.

Si les informations résultent d'événements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.11).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.11.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat à la date d'acquisition.

2.3.2.4.6 Engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle d'une filiale

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyés par le Groupe.

Ces engagements d'achat (fermes ou conditionnels) de participations ne donnant pas le contrôle ne transfèrent pas les risques et avantages. Ils sont comptabilisés en dettes financières avec pour contrepartie une réduction de ces résultats attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des résultats attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en capitaux propres, part du groupe.

À chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achat des participations ne donnant pas le contrôle est revue. La variation de la dette financière correspondante est enregistrée par contrepartie des capitaux propres.

2.3.2.4.7 Actifs de concession

PRÉSENTATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ;
- et le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement ;
- le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances fixes et variables.

MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.5. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

MODÈLE DE L'ACTIF INCORPOREL

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- la rémunération relative à la prestation de services.

MODÈLE MIXTE OU BIFURCATION

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.3.2.4.8 Actifs incorporels hors Goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, agréments, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- marques : sur une durée comprise entre 5 et 15 ans ;
- droits contractuels : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;
- logiciels : sur une durée d'un à cinq ans ;
- actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf. 2.4.7) ;
- actif sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis. Notamment, les agréments détenus pour une durée illimitée ne sont pas amortissables.

2.3.2.4.9 Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

DÉPENSES ULTÉRIEURES

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.

Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

AMORTISSEMENTS

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

À ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 – 20 ans
Matériels et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 – 10 ans
Matériel automobile :	
▪ Automobiles	5 ans
▪ Autocars et Autobus	10 - 15 ans
▪ Matériel ferroviaire	15 - 30 ans

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PUBLIQUES

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.3.2.4.10 Droits d'utilisation

L'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée. Les contrats éligibles sont alors présentés au bilan par l'inscription :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur.

ÉVALUATION DU DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages incitatifs reçus de celui-ci ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent lorsque le contrat prévoit une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

ÉVALUATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

À la prise d'effet du contrat, l'obligation locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Certains événements peuvent conduire à une réestimation des valeurs inscrites au bilan. Il s'agit notamment des situations suivantes :

- révision de la durée de location, du loyer ou du périmètre des actifs loués ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou index sur lesquels sont basés les loyers...

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation locative est le taux implicite du contrat lorsqu'il est facilement déterminable, ou à défaut, le taux marginal d'endettement du preneur au commencement du contrat tel que défini au paragraphe 2.2.

La durée de location correspond à la durée contractuelle négociée. Les hypothèses de renouvellement ou de résiliation ne sont prises en compte que si un contexte particulier permet au Groupe d'être raisonnablement certain :

- d'exercer une option de renouvellement, par exemple, lorsque l'actif loué est considéré comme « stratégique » ou encore lorsqu'il a fait l'objet d'investissements « significatifs » alors que la durée résiduelle de location est significativement faible ;

- de ne pas exercer l'option de résiliation prévue contractuellement, par exemple en cas de rupture anticipée du contrat de Délégation de Service Public.

2.3.2.4.11 Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- budgets et plan à moyen terme sur un horizon de 5 ans établis par la Direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés ;
- extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les 5 dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable

révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.3.2.4.12 Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont décomptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie des capitaux propres en « Éléments non recyclables en résultat – FVOCI » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

INSTRUMENTS DE DETTE

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus.

Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la Direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les 3 catégories suivantes :

- instrument de dettes valorisé au coût amorti « hold to collect » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la Direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance ;
- instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Éléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession « hold to collect and sell » : il s'agit des

instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à moyen terme ;

- instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat « hold to sell » : il s'agit :
 - soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à court terme,
 - ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise pas leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.14.

2.3.2.4.13 Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré – Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.3.2.4.14 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur.

À l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement

sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable.

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.3.2.4.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.3.2.4.16 Impôt sur le résultat

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société mère du groupe fiscal, a opté pour le régime de l'intégration fiscale, en France.

D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'international. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat. La plupart des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues au moins à 95 % font partie du groupe fiscal dont la société GROUPE KEOLIS S.A.S. est la mère intégrante.

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilanciale, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- intention de régler ;
- calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des

filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.3.2.4.17 Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

À l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification. Le Groupe Keolis n'a pas été impacté par ce volet de la norme au 31/12/2019.

2.3.2.4.18 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- risque de taux d'intérêts ;
- risque de change ;
- risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standards de valorisation et sur la base des conditions de marché « mid-market » communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IFRS 9 :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;

- une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;
- une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité.

Les instruments financiers dérivés de taux de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont actuellement comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). La valeur temps initiale (prime) est traitée comme un coût de la couverture dont les variations de valeur ultérieures sont reconnues en OCI.

En application de la norme IFRS 9, la composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant peut être au choix, traitée comme un coût de la couverture ou en résultat financier : au 31 décembre 2019, la composante contango/backwardation de toutes les transactions est considérée comme un coût de la couverture.

La variation de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) est comptabilisée en résultat financier.

Dans le cadre de l'application de l'amendement phase 1 d'IFRS 9/IAS 39 relatif à la réforme des taux de référence qui a été publié en septembre 2019 et a été adopté par l'Union Européenne le 15 janvier 2020, les relations de couverture des instruments de taux ne seront pas remises en cause au 31 décembre 2019. Pour cela, le Groupe Keolis a décidé d'appliquer par anticipation au 31/12/2019 l'amendement phase 1 et de fournir les informations requises jusqu'à la fin de la période d'incertitude.

Les relations de couverture sont exposées aux taux de référence suivants :

- AUD BBSW 3 mois (non concerné par la réforme) ;
- EUR Euribor 1 mois ;
- EUR Euribor 3 mois ;
- USD Libor 1 mois.

Au 31 décembre 2019, aucun de nos contrats de financement ou de couverture n'a fait l'objet d'un amendement d'indice. La période d'incertitude cessera dès lors que les contrats d'instruments financiers auront été amendés pour correspondre aux nouveaux indices des dettes du Groupe.

Les financements sous-jacents concernés sont en très grande majorité les financements syndiqués et bilatéraux détenus par la holding Groupe Keolis SAS (sur lesquels 82 % des instruments de couverture de taux sont adossés) et par Keolis SA (8 %). À cela s'ajoutent des financements détenus par les filiales Keolis Santé (3 %), Keolis America Inc (4 %) et Keolis Downer (3 %).

D'autre part, il est à noter que 50 % des instruments de couverture de taux détenus par le Groupe Keolis sont de maturité inférieure au 31 décembre 2021.

L'ensemble des instruments de couverture de taux est visé par l'exemption prévue dans l'amendement puisque toutes ces opérations sont :

- qualifiées en Cash Flow Hedge ;
- s'adossent à des contrats de financement en vie et dont le renouvellement est réputé hautement probable ;
- malgré le changement d'indice, les instruments de dette sous-jacents ne seront pas remboursés ;
- le changement d'indice sur l'élément couvert ne sera pas un élément déclencheur de disparition de l'élément couvert déclenchant le recyclage en P&L ;
- aucun de nos contrats de financement ou de couverture n'a fait l'objet d'une modification d'indice au 31 décembre 2019.

L'encours des instruments de couverture détenus par le Groupe Keolis selon type d'indice est le suivant :

- Euribor 1m 557 M€ ;
- Euribor 3m 131 M€ ;
- USD Libor 1m 30 M€.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT SUR SON ENDETTEMENT À TAUX VARIABLE

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de 5 ans glissant, mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couverture le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- achats de swaptions ;
- ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée :

- à l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures de juste valeur ;
- aux dettes en juste valeur sur option ;
- aux instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêts est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

RISQUES DE PRIX DE MATIÈRES PREMIÈRES

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales de GROUPE KEOLIS S.A.S. doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. À ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

À cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

2.3.2.4.19 Provisions**PROVISIONS POUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS 19 RÉVISÉE)**

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- des autres avantages long terme : les médailles du travail.

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et États-Unis).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- la convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance.

Jusqu'au 31 décembre 2019, l'évaluation a été effectuée sur la durée moyenne des contrats (20 ans), à l'exception du Groupe Keolis SAS, KEOLIS S.A. et des filiales du groupe EFFIA pour laquelle l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

À compter du 31 décembre 2019, l'évaluation a été effectuée sur la durée réelle des contrats de délégation de service public supposant le transfert des salariés au nouveau concessionnaire.

Concernant les Train Operating Companies (TOC) britanniques, une position de place a été adoptée pour les engagements de retraite au titre de l'IAS 19R :

- un actif représentatif des droits de retraite est pris en compte au démarrage de la franchise ;
- les engagements sont calculés sur la durée du contrat en cours. Ces deux éléments auront une valeur nulle en fin de contrat.

Cette application est reconduite dans le cadre du renouvellement de la franchise britannique.

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires : le Railways Pension Scheme (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Il est présenté au bilan pour un montant net qui résulte de la compensation partielle des actifs et des passifs de retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation

des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage de la franchise est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

AUTRES NATURES DE PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ; et
- le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre de service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.3.2.4.20 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.3.2.4.21 Fournisseurs et autres crédettes

Les dettes fournisseurs et autres crédettes sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres crédettes comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.3.2.4.22 Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

Le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, etc.).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport concernent principalement la gestion des parkings, aéroports, et vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

2.3.2.4.23 Autres charges opérationnelles

De par leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.3.2.4.24 Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

À partir de l'exercice 2019, le CICE n'existe plus : le crédit d'impôt n'apparaît plus dans les Autres Produits Opérationnels. Il a été remplacé par une baisse des charges sociales.

2.3.2.4.25 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement des droits contractuels et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;
- les compléments de prix ultérieurs ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.3.2.4.26 Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés

correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents, dont le montant est significatif.

2.3.2.4.27 Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants.

Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat et sont présentés respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

2.3.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019**France**

- Une belle année en termes de recettes des réseaux urbains (à périmètre constant) et en Île-de-France.
- Première année pleine d'exploitation des réseaux de Nancy et Chambéry remportés fin 2018.
- Keolis a vu ses contrats à Aix-en-Provence, Épinal et Nevers renouvelés et a remporté ceux de Menton, Antibes Sophia-Antipolis et Moulins notamment.
- Gain du premier contrat de tramway en Île-de-France (ligne T9 – « Bord de l'eau »), premier lot mis en concurrence par Île-de-France Mobilités dans le cadre de l'ouverture à la concurrence d'Optile.
- Keolis poursuit également son développement en France avec l'acquisition de CarPostal France, renforçant ainsi l'implantation territoriale de Keolis sur le marché de l'interurbain, dans tout l'est de la France (Grand Est, Bourgogne-Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Le Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

International

- La croissance continue à l'international en 2019 avec l'exploitation en année pleine du réseau ferroviaire « Transport for Wales » au Pays de Galles ainsi que l'ouverture de l'intégralité du réseau de métro automatique de Doha au Qatar, en décembre 2019.
- Keolis renforce sa contribution à la transition énergétique avec les gains des contrats pour l'exploitation de bus électriques en Norvège, à Bergen (136 bus), et aux Pays-Bas, dans les provinces d'Overijssel, de Flevoland et de Gelderland (300 bus). Signature de

l'extension, jusqu'en 2025, du contrat de métro automatique DLR (Docklands Light Railway) de Londres au Royaume-Uni.

EFFIA

- Avec EFFIA, l'activité stationnement poursuit sa forte croissance et son développement notamment avec les gains de deux contrats à Nîmes (Gare et Pont du Gard) et en Île-de-France (Cergy-Pontoise et Asnières-sur-Seine).
- Acquisition de MyPark, en Belgique, qui permet à EFFIA de devenir le 4^e acteur sur le marché du stationnement dans le pays avec 32 000 places sous gestion.

Nouvelles mobilités

- Une année 2019 marquée par le lancement de nombreux projets de Transport à la Demande en temps réel en France (Bordeaux, Lyon, Tours, Nancy) et à l'international (aux États-Unis (Las Vegas) et en Australie (Newcastle et dans la région de Sydney)) et le lancement de nouvelles expérimentations de navettes autonomes en France (à Rennes et à Lyon).

Le 17 juin 2019, le Groupe Keolis SAS a signé un avenant au contrat de crédit syndiqué du 12 juillet 2013. Les principales caractéristiques de cet avenant sont :

- une enveloppe de financement inchangée à 900 M€,
- un allongement de la maturité jusqu'au 27 juillet 2024,

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de l'arrêté du 30 juin 2019.

Il est à noter que, faisant suite à la signature de l'avenant au contrat de crédit syndiqué, signé le 27 juillet 2018, Keolis aura toujours la possibilité en 2020 d'allonger la maturité d'une année supplémentaire, sous réserve de l'accord de l'ensemble du syndicat de financement. La maturité pourrait ainsi être reportée au 27 juillet 2025.

Au nom du principe de continuité de la dette, la mise en place de l'avenant n'a donné lieu à aucun remboursement de nominal.

Au 31 décembre 2019, le montant tiré est de 580 M€ et le solde non tiré s'élève à 320 M€.

2.3.4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

2.3.4.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et charges sociales	(3 292,4)	(3 058,8)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(70,7)	(87,3)
Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(283,0)	(251,5)
TOTAL	(3 646,1)	(3 397,7)

(1) Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation.

■ EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2019 (en nombre d'individus);	31/12/2018 (en nombre d'individus)
Cadres	3 963	3 225
Agents de maîtrise, techniciens	11 615	9 393
Employés, ouvriers, chauffeurs	55 054	53 046
TOTAL	70 632	65 664

2.3.4.2 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels comprenaient principalement le CICE pour un montant de 52,3 M€ en 2018.

2.3.4.3 Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel récurrent	173,1	146,8
Coûts des appels d'offres non récurrents	(0,7)	(1,6)
Résultat de cession des immobilisations non récurrent	(1,6)	0,0
Amortissement des droits contractuels & autres	(44,7)	(27,7)
Autres éléments non récurrents	(71,7)	(18,6)
<i>dont restructurations nettes</i>	<i>(17,0)</i>	<i>(8,7)</i>
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	<i>(9,4)</i>	<i>0,0</i>
<i>dont Write off des actifs de Yellow Cab</i>	<i>(5,9)</i>	<i>0,0</i>
<i>dont arrêt de l'activité de Driverlite et VTC Le Cab</i>	<i>(19,8)</i>	<i>(4,1)</i>
<i>dont autres</i>	<i>(19,5)</i>	<i>(5,7)</i>
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(118,6)	(47,8)
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	54,5	99,0

2.3.4.4 Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel	54,5	99,0
▪ Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	535,8	253,8
▪ Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	86,9	31,5
<i>dont amortissements des droits contractuels et marques</i>	44,7	27,7
<i>dont arrêt de l'activité de VTC Le Cab</i>	14,7	0,0
<i>dont pertes sur contrat et rupture anticipée Allemagne</i>	8,0	0,0
<i>dont litige Varmland Suède</i>	0,0	5,8
<i>dont dotations et reprises pour autres provisions</i>	19,4	(2,0)
▪ Quote-part de reprise de subvention d'investissement	(4,8)	(7,0)
▪ Résultat de cession sur immobilisations non récurrent	1,6	(0,0)
▪ Résultat de cession sur immobilisations	(0,9)	(1,1)
EBITDA	672,9	376,1
Produits et charges non récurrents décaissables ⁽¹⁾	30,2	16,3
EBITDA récurrent	703,1	392,4

(1) Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les coûts significatifs d'appels d'offres offensifs, les dépenses de restructurations majeures ainsi que les autres éléments exceptionnels significatifs.

2.3.4.5 Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Govia (UK)	24,0	20,8
First / Keolis Transpennine (UK)	0,1	0,6
Autres entreprises associées (France)	(1,3)	(1,0)
Autres entreprises associées (International hors UK)	0,5	0,6
TOTAL ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	23,3	21,0

2.3.4.6 Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Coût endettement financier net	(16,1)	(17,2)
<i>Dont Coût endettement financier brut</i>	<i>(17,7)</i>	<i>(18,8)</i>
<i>Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1,6</i>	<i>1,6</i>
Autres produits financiers	1,1	12,7
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>
Autres charges financières	(29,9)	(37,4)
<i>Dont Impact de change</i>	<i>(2,6)</i>	<i>(3,1)</i>
<i>Dont Impact revalorisation des titres</i>	<i>(3,9)</i>	<i>(14,0)</i>
Charges financières IFRS 16	(47,2)	0,0
RÉSULTAT FINANCIER	(92,2)	(42,0)

2.3.4.7. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt exigible	(65,6)	(50,8)
Impôt exigible de la période	(69,6)	(50,6)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	4,1	(0,2)
Produit d'impôt différé	16,1	5,4
Impôt différé de la période	24,7	9,1
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	(8,7)	(3,7)
CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE	(49,5)	(45,4)

En 2018 et en 2019, le Groupe a choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 34,43 %.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2019		31/12/2018	
	En %	En M€	En %	En M€
Résultat net de l'exercice		(63,9)		32,7
Neutralisation de la quote-part du résultat des entreprises associées		(23,3)		(21,0)
Neutralisation de l'impôt sur les sociétés		49,5		45,4
Résultat avant impôt et avant quote-part du résultat des entreprises associées		(37,7)		57,0
Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	34,43 %	13,0	34,43 %	(19,6)
Écarts de taux France / International	(4,21 %)	(1,6)	0,00 %	(0,0)
Effet des taux réduits et changements de taux	0,47 %	0,2	(5,91 %)	3,4
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	10,74 %	4,1	0,31 %	(0,2)
Autres différences permanentes	(6,55 %)	(2,5)	12,48 %	(7,1)
Crédit d'impôt	2,32 %	0,9	(32,55 %)	18,6
Effet de l'imposition directe (CVAE)	(53,02 %)	(20,0)	32,82 %	(18,7)
Actifs d'impôt différé non reconnus	(115,49 %)	(43,6)	38,02 %	(21,7)
Taux effectif d'impôt	(131,29 %)	(49,5)	79,61 %	(45,4)

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2019 concernent principalement l'Amérique du Nord, l'Allemagne, la France et les Pays Bas.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actif	46,0	75,2
Moins d'un an	17,1	14,3
Plus d'un an	28,9	61,0
Impôts différés passif	(101,6)	(134,0)
Moins d'un an	(19,2)	(15,0)
Plus d'un an	(82,3)	(118,9)

Le stock de déficits reportables est de 491,7 M€ au 31 décembre 2019 dont 428,1 M€ n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 118,6 M€.

À chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant

d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Position nette
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2019	(58,7)
Constatation en capitaux propres	(13,5)
Constatation en résultat	16,7
Effet des variations de périmètre	2,4
Écart de conversion et autres mouvements	(2,5)
Solde de clôture 31 décembre 2019	(55,6)

(en millions d'euros)	Position nette
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	(65,9)
Constatation en capitaux propres	1,3
Constatation en résultat	5,3
Effet des variations de périmètre	(1,8)
Écart de conversion et autres mouvements	2,4
Solde de clôture 31 décembre 2018	(58,7)

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Écarts d'évaluation	(102,8)	(111,6)
Avantages au personnel	20,6	35,0
Report déficitaire	17,1	21,1
Autres	9,6	(3,2)
Solde de clôture au 31 décembre	(55,6)	(58,7)

2.3.5 NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

2.3.5.1 Goodwill

Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1^{er} janvier 2019	810,0	112,1	31,6	178,0	40,0	1 171,7
Acquisition ⁽¹⁾	1,5	159,7	-	-	-	161,2
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période ⁽²⁾	-	-	-	-	(10,3)	(10,3)
Écart de conversion et autres	(6,9)	(2,4)	0,4	9,1	1,8	2,1
Au 31 décembre 2019	804,5	269,4	32,1	187,2	31,6	1 324,7
Dont valeur brute	804,5	271,4	32,3	187,2	52,2	1 347,5
Dont amortissement et perte de valeur cumulés	-	(2,0)	(0,2)	-	(20,6)	(22,8)

(1) La variation des acquisitions en France concerne principalement les acquisitions dans le transport sanitaire et en Belgique, elle concerne essentiellement le stationnement.

(2) Les pertes de valeur de la période s'élèvent à 10,3 M€. La dépréciation des actifs sur l'Amérique du Nord traduit à la fois le changement de stratégie de développement aux USA ainsi que les difficultés rencontrées sur l'activité taxis liées à l'impact du changement de réglementation.

(en millions d'euros)	France	Europe Continentrale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1^{er} janvier 2018	802,3	102,6	34,1	179,5	40,2	1 158,7
Acquisition ⁽¹⁾	8,1	10,2	(0,7)	-	-	17,6
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	(0,0)	(0,0)
Écart de conversion et autres	(0,5)	(0,7)	(1,8)	(1,5)	(0,2)	(4,6)
Au 31 décembre 2018	810,0	112,1	31,6	178,0	40,0	1 171,7
<i>Dont valeur brute</i>	<i>810,0</i>	<i>114,1</i>	<i>31,8</i>	<i>178,0</i>	<i>50,0</i>	<i>1 183,9</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>-</i>	<i>(2,0)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>-</i>	<i>(10,0)</i>	<i>(12,2)</i>

(1) La variation des acquisitions en France concerne principalement les acquisitions dans le transport sanitaire et le stationnement.

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie sont issus du grand plan stratégique établi sur une durée de 5 ans et validé par les organes de direction. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue par le Groupe, dans la limite de la durée contractuelle le cas échéant ou à l'infini dans le cas contraire. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités (voir paragraphe ci-dessous).

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recoupement de deux méthodes : la méthode dite du « Capital Asset Pricing model » (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2019	31/12/2018
GROUPE KEOLIS	4,81 %	4,27 %
Royaume-Uni	5,00 %	4,54 %
Suède	4,40 %	4,15 %
Canada	4,40 %	4,38 %
Danemark	4,40 %	4,35 %
Pays-Bas	4,40 %	4,27 %
Belgique	5,10 %	4,31 %
Australie	5,90 %	4,31 %
Norvège	4,40 %	3,95 %
Etats-Unis	5,50 %	4,96 %
Allemagne	4,40 %	3,64 %
France	5,00 %	4,27 %

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

TAUX DE CROISSANCE LONG TERME

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2019	31/12/2018
GROUPE KEOLIS	2,00 %	2,00 %
Royaume-Uni	2,00 %	2,21 %
Suède	2,00 %	2,11 %
Canada	2,00 %	2,21 %
Danemark	2,00 %	2,00 %
Pays-Bas	2,00 %	1,89 %
Belgique	2,00 %	2,00 %
Australie	2,00 %	2,32 %
Norvège	2,00 %	1,89 %
Etats-Unis	2,00 %	2,21 %
Allemagne	2,00 %	2,00 %
France	2,00 %	2,00 %

SENSIBILITÉ DES VALEURS RECOUVRABLES

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (Weighted Average Cost of Capital).

Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie à l'exception de

l'UGT « Amérique du Nord » pour laquelle une perte de valeur a été constatée sur la période.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie à l'exception de l'UGT « Amérique du Nord » pour laquelle une perte de valeur a été constatée sur la période.

2.3.5.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats ⁽¹⁾	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2019	121,1	55,8	246,8	76,0	28,7	52,4	580,7
Acquisitions	28,9	-	-	-	8,4	17,4	54,7
Cessions et mises hors service	(2,9)	-	-	0,0	-	(1,8)	(4,6)
Amortissements et dépréciations nets	(42,6)	(2,9)	(27,2)	(17,0)	(9,9)	(8,1)	(107,7)
Variation de périmètre	0,4	-	(0,1)	0,0	-	5,0	5,3
Écarts de conversion et autres	23,4	0,1	0,7	52,6	0,7	(15,1)	62,4
Au 31 décembre 2019	128,4	53,0	220,1	111,6	27,9	49,9	590,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>321,2</i>	<i>69,2</i>	<i>555,8</i>	<i>159,7</i>	<i>50,6</i>	<i>101,0</i>	<i>1 257,4</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(192,7)</i>	<i>(16,2)</i>	<i>(335,7)</i>	<i>(48,1)</i>	<i>(22,7)</i>	<i>(51,1)</i>	<i>(666,6)</i>

(en millions d'euros)	Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats ⁽¹⁾	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2018	96,2	57,6	273,3	56,5	22,3	62,3	568,2
Acquisitions	20,3	-	-	0,2	7,6	22,4	50,5
Cessions et mises hors service	(1,2)	-	-	3,0	-	(0,3)	1,5
Amortissements et dépréciations nets	(32,2)	(1,9)	(25,7)	(15,7)	(0,8)	(8,7)	(85,0)
Variation de périmètre	5,7	-	0,7	-	-	7,8	14,2
Écarts de conversion et autres	32,3	0,1	(1,5)	32,1	(0,4)	(31,1)	31,5
Au 31 décembre 2018	121,1	55,8	246,8	76,1	28,7	52,4	580,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>281,7</i>	<i>69,2</i>	<i>552,7</i>	<i>118,2</i>	<i>41,3</i>	<i>89,1</i>	<i>1 152,2</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(160,6)</i>	<i>(13,4)</i>	<i>(305,9)</i>	<i>(42,2)</i>	<i>(12,6)</i>	<i>(36,7)</i>	<i>(571,4)</i>

(1) cf. Note 2.3.2.4.8 pour la définition des actifs sur contrats.

2.3.5.3 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2019	38,2	249,2	66,5	513,6	54,0	82,1	1 003,6
Acquisitions	3,6	23,3	19,5	68,0	46,2	59,5	220,1
Cessions et mises hors service	(0,5)	(3,0)	(0,9)	(30,1)	(0,1)	(1,3)	(35,8)
Amortissements nets	(1,9)	(28,1)	(18,8)	(84,6)	0,0	(20,0)	(153,4)
Variations de périmètre	1,8	25,9	2,9	23,8	0,1	3,8	58,4
Écart de conversion et autres mouvements	1,7	38,4	9,6	(119,5)	(66,7)	(2,6)	(139,1)
Au 31 décembre 2019	42,9	305,6	78,7	371,2	33,6	121,6	953,7
<i>Dont valeur brute</i>	<i>55,4</i>	<i>589,9</i>	<i>219,4</i>	<i>1 041,1</i>	<i>33,6</i>	<i>288,0</i>	<i>2 227,4</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(12,4)</i>	<i>(284,3)</i>	<i>(140,7)</i>	<i>(669,8)</i>	<i>0,0</i>	<i>(166,4)</i>	<i>(1 273,7)</i>

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2018	38,2	244,7	55,2	521,7	63,1	80,2	1 003,1
Acquisitions	2,2	18,4	21,5	109,5	37,1	24,8	213,4
Cessions et mises hors service	(0,1)	(1,6)	(1,8)	(17,5)	(0,9)	(1,5)	(23,5)
Amortissements nets	(1,4)	(26,7)	(16,9)	(124,5)	-	(22,1)	(191,6)
Variations de périmètre	-	0,2	0,2	11,4	(0,0)	2,5	14,3
Écart de conversion et autres mouvements	(0,7)	14,1	8,4	12,9	(45,3)	(1,7)	(12,1)
Au 31 décembre 2018	38,2	249,2	66,5	513,6	54,0	82,1	1 003,6
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>49,0</i>	<i>477,3</i>	<i>189,2</i>	<i>1 329,2</i>	<i>54,0</i>	<i>235,7</i>	<i>2 334,4</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(10,8)</i>	<i>(228,1)</i>	<i>(122,6)</i>	<i>(815,6)</i>	<i>-</i>	<i>(153,5)</i>	<i>(1 330,6)</i>

2.3.5.4 Droits d'utilisation

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1^{er} janvier 2019 ⁽¹⁾	570,6	508,8	519,9	19,6	1 618,9
Nouveaux contrats	23,1	45,8	155,4	2,3	226,5
Cessions et mises hors service	-	(0,1)	(0,1)	0,0	(0,2)
Amortissements et dépréciations nets	(84,3)	(65,7)	(162,9)	(5,8)	(318,8)
Variation de périmètre	(0,1)	-	29,4	-	29,4
Écarts de conversion et autres	5,2	6,4	(5,5)	0,0	6,1
Au 31 décembre 2019	514,5	495,1	536,2	16,0	1 561,9
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>601,9</i>	<i>584,7</i>	<i>889,7</i>	<i>22,5</i>	<i>2 098,8</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(87,4)</i>	<i>(89,6)</i>	<i>(353,4)</i>	<i>(6,4)</i>	<i>(536,9)</i>

(1) Le droit d'utilisation de 1 619 M€ dont 1 447 M€ de locations opérationnels et 152 M€ de crédit-baux correspond à la 1^{re} application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1^{er} janvier 2019	1 334,6	282,7	1 617,4
Nouvelles dettes	216,6	9,9	226,5
Remboursements des obligations locatives	(32,4)	(264,6)	(297,0)
Variation de périmètre	29,3	(0,5)	28,8
Intérêts courus sur obligations locatives	-	3,8	3,8
Écarts de conversion et autres	(223,1)	234,5	11,4
Au 31 décembre 2019	1 325,0	265,9	1 590,9

2.3.5.5 Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeur d'équivalence à l'ouverture	69,5	65,0
<i>Part du Groupe dans le résultat net</i>	<i>23,3</i>	<i>21,0</i>
<i>Dépréciation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	23,3	21,0
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	(0,0)	-
Écarts de conversion	1,5	(0,1)
Distribution de dividendes	(22,3)	(21,4)
Variation de périmètre & autres	0,4	5,0
Valeur d'équivalence à la clôture	72,4	69,5

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 %.

	31/12/2019						31/12/2018					
	Govia et ses filiales	First / Keolis Transpennine	SAEMES	OnePark	Autres	Total entreprises associées	Govia et ses filiales	First / Keolis Transpennine	SAEMES	OnePark	Autres	Total entreprises associées
<i>(en millions d'euros)</i>												
Actifs non courants	694,1	(0,0)	222,0	21,6	NA	NA	46,4	0,0	177,2	27,2	NA	NA
BFR net	(348,9)	7,1	(100,6)	0,0	NA	NA	38,4	6,7	(40,5)	0,0	NA	NA
Actifs courants	936,9	12,8	28,5	0,0	NA	NA	887,2	12,6	26,2	0,0	NA	NA
Total Actif	1 631,0	12,8	250,5	21,6			933,7	12,6	203,4	27,2		
Capitaux propres	89,4	7,2	77,1	21,6	NA	NA	80,1	6,7	75,8	27,2	NA	NA
dont résultat net	68,5	0,1	1,3	(5,3)	NA	NA	59,3	1,4	2,0	(5,1)	NA	NA
Passifs courants	1 285,8	5,7	129,2	0,0	NA	NA	848,8	5,9	66,7	0,0	NA	NA
Passifs non courants	255,7	(0,0)	44,3	0,0	NA	NA	4,7	(0,0)	60,9	0,0	NA	NA
Total passif	1 631,0	12,8	250,5	21,6	NA	NA	933,7	12,6	203,4	27,2	NA	NA
Actif net	89,4	7,2	77,1	21,6	NA	NA	80,1	6,7	75,8	27,2	NA	NA
Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE :												
Part du Groupe dans l'actif net	31,3	3,2	25,6	8,0	4,1	72,4	28,0	3,0	25,2	10,1	3,1	69,5
Goodwill												
Autres												
Valeur nette comptable des titres MEE	31,3	3,2	25,6	8,0	4,1	72,4	28,0	3,0	25,2	10,1	3,1	69,5

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités afin de maintenir l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le « Liquidity Maintenance Ratio ». Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité et ce jusqu'à la fin de la franchise. Cette contrainte conduit à qualifier l'essentiel de

la trésorerie détenue par Govia au niveau des sociétés opérationnelles comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.

Cependant, l'actif net détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia, soit 31,3 M€ au 31 décembre 2019, est intégralement disponible.

2.3.5.6 Actifs financiers courants et non courants

	Instrument de capitaux propres évalués à la		Instruments de dette évalués				Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat	Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	
Au 31 décembre 2019 <i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	18,3	16,5	37,5	0,2	0,7	87,1	160,3
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	18,3	16,5	37,5	0,2	0,7	87,1	160,3
Dont à moins d'un an			16,4		0,8		17,2
Dont à plus d'un an	18,3	16,5	21,1	0,2	(0,1)	87,1	143,2

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont principalement composés des titres Via Transportation, Navya et Moovit.

Les titres Navya ont été évalués sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2019 (1 € par action).

Au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat			
Valeur brute	22,1	16,8	44,1	4,0	4,0	78,3	169,2
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	22,1	16,8	44,1	4,0	4,0	78,3	169,2
Dont à moins d'un an			17,7		4,0		21,6
Dont à plus d'un an	22,1	16,8	26,4	4,0		78,3	147,5

2.3.5.7 Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks bruts	144,8	127,6
Dépréciations	(2,2)	(3,3)
STOCKS NETS	142,6	124,3

2.3.5.8 Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients	735,2	632,3
Avances et acomptes versés sur commandes	12,4	14,9
Dépréciation des créances clients	(16,1)	(15,1)
Créances d'exploitation	731,5	632,1
Personnel et organismes sociaux	8,8	5,7
État et collectivités	235,0	225,0
Charges constatées d'avance	65,4	45,9
Autres ⁽¹⁾	247,7	281,2
Dépréciation des autres débiteurs	(4,8)	(1,1)
Créances diverses	552,2	556,7
TOTAL	1 283,7	1 188,8

(1) En 2019, les autres créances incluent 71 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel.

2.3.5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	380,9	288,8
Placements à court terme	1,2	1,6
Total inscrit à l'actif	382,1	290,5
Dont le niveau de disponibilités liquides à maintenir localement ⁽¹⁾	48,6	43,9
Concours bancaires et comptes courants passifs	(206,7)	(140,2)
TRÉSORERIE NETTE	175,4	150,3

(1) Au Royaume Uni, les relations contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de maintenir un certain niveau de disponibilités afin d'assurer l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le « Liquidity Maintenance Ratio » ou « Financial Ratio ». Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité, ou un montant suffisant pour respecter le « Financial Ratio » et ce jusqu'à la fin de la franchise.

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses OPCVM classées par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Il n'y a pas eu de monétisation de créance au 31 décembre 2019.

2.3.5.10 Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2019, le capital social est de 237,9 M€, composé de 180 218 865 actions d'un euro et trente-deux centimes de valeur nominale, entièrement libérées.

La prime d'émission s'élève à 273,2 M€.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres

À la clôture, l'ensemble des titres d'autocontrôle de GROUPE KEOLIS S.A.S s'élevant à 2,3 M€ est éliminé.

Réserves et résultat distribuables

Au 31 décembre 2019, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. présente un résultat comptable 2019 de -27 M€ et un report à nouveau positif de 116 M€ avant imputation du résultat 2019. Le bénéfice distribuable au 31 décembre 2019 s'élève donc à 89 M€.

Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les principales réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Gold Coast Pty Ltd, KDR Victoria Pty Ltd, Australian Transit Enterprises Pty Ltd et Keolis Commuter Services LLC.

Réserves de conversion

Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2019		2018	
	Taux Moyen	Taux clôture	Taux Moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,877771	0,850800	0,884706	0,894530
Dollar australien	1,610881	1,599500	1,579678	1,622000
Couronne danoise	7,466064	7,471500	7,453168	7,467300
Couronne suédoise	10,589081	10,446800	10,258258	10,254800
Couronne norvégienne	9,851086	9,863800	9,597493	9,948300
Dollar US	1,119475	1,123400	1,180955	1,145000
Dollar canadien	1,485477	1,459800	1,529365	1,560500
Roupie indienne	78,836140	80,187000	80,733238	79,729800

2.3.5.11 Emprunts et dettes financières

Analyse des dettes financières par nature

	Au 31 décembre 2019		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-	2020	
Dérivés	9,9	2020	-
Emprunts	15,1	2020	Taux fixes
Emprunts	111,9	2020	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	136,9		
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-		-
Participation des salariés	0,6	2021-2023	Taux fixes
Dérivés	(0,1)		-
Emprunts	119,0	2021-2031	Taux fixes
Emprunts	1 078,7	2021-2032	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	1 198,2		
TOTAL	1 335,1		

	Au 31 décembre 2018		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-	2019	-
Dettes de location financement	1,3	2019	Taux variables
Dettes de location financement	35,3	2019	Taux fixes
Dérivés	4,6	2019	-
Emprunts	12,3	2019	Taux fixes
Emprunts	63,5	2019	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	116,9		
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	16,0	2020-2022	-
Dettes de location financement	3,6	2020-2030	Taux variables
Dettes de location financement	91,8	2020-2030	Taux fixes
Participation des salariés	0,6	2020-2022	Taux fixes
Emprunts	90,8	2020-2030	Taux fixes
Emprunts	881,1	2020-2031	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	1 083,9		
TOTAL	1 200,8		

Au 31 décembre 2019, le montant tiré au titre du crédit syndiqué (le « Crédit Syndiqué ») mis en place le 12 juillet 2013 et modifié par avenant les 11 juin 2015, 29 février 2016, 27 juillet 2018 et 17 juin 2019, est de 580 M€ et le solde non tiré s'élève à 320 M€.

Analyse des dettes financières par échéance

■ ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2025 à 2030	> 2030	Total
Obligations locatives	285,6	244,4	204,6	159,7	125,0	340,2	231,4	1 590,9
Dettes financières	136,9	194,1	231,6	55,1	634,1	81,6	1,7	1 335,1

Les ratios financiers à respecter

Dans la documentation du contrat de Crédit Syndiqué, un ratio financier est à respecter sur une base semestrielle, le « Leverage ratio ». Au 31 décembre 2019, ce ratio est respecté.

Le Leverage ratio correspond au rapport entre l'endettement net retraité et l'EBITDA récurrent retraité.

Les agrégats financiers utilisés pour le calcul du ratio financier répondent précisément aux définitions contenues dans les documentations du Crédit Syndiqué.

Les contrats du Groupe et ceux de ses filiales contiennent également des clauses d'accélération croisées. Si le Groupe, ou sous certaines conditions ses filiales les plus significatives, ne respectent pas leurs engagements, les établissements prêteurs pourraient constater un cas de défaut et exiger le remboursement anticipé d'une part significative de la dette du Groupe.

Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces clauses ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe a mis en place en 2014 un suivi des ratios financiers sur les financements du Groupe et de ses filiales, de manière à anticiper toute éventuelle évolution défavorable de ces ratios.

Tableau de variation des dettes financières et des obligations locatives

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impact 1 ^{re} application IFRS 16	Augmen- tation	Dimi- nution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres	31/12/2019
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives (y compris dettes de location financement)	-	282,7	56,5	(307,4)	-	1,5	232,6	265,9
Dettes de location financement	36,6	(36,6)	-	-	-	-	-	-
Dérivés	4,6	-	-	-	-	0,0	5,3	9,9
Emprunts	75,7	-	37,6	(35,4)	0,0	0,4	48,6	127,0
Sous-total à moins d'un an	116,9	246,2	94,1	(342,7)	0,0	1,9	286,5	402,8
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	16,0	-	-	-	(16,0)	-	-	-
Obligations locatives (y compris dettes de location financement)	-	1 334,7	216,6	(32,4)	29,6	12,1	(235,6)	1 325,0
Dettes de location financement	95,4	(95,4)	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	0,6	-	-	-	-	-	(0,0)	0,6
Dérivés	-	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Emprunts	971,9	-	278,1	(22,5)	14,3	3,7	(47,9)	1 197,7
Sous-total à plus d'un an	1 083,9	1 239,3	494,7	(54,9)	27,9	15,8	(283,5)	2 523,2
TOTAL	1 200,8	1 485,4	588,8	(397,6)	28,0	17,8	3,0	2 926,0

2.3.5.12 Actifs et passifs par catégorie

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2019 Rubrique au bilan et classes d'instruments <i>(en millions d'euros)</i>	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net
				À la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	À la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Créance envers SNCF Réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créance envers SNCF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créance sur la Caisse de la dette publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cash collatéral actif		0,0	0,0	-	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0
Instruments de dettes	21,2	16,4	37,7	-	37,5	0,2	-	-	37,7	-	37,7
Actifs financiers de concession	87,1	-	87,1	-	87,1	-	-	-	87,1	-	-
Sous-total prêts et créances	108,4	16,4	124,8	-	124,6	0,2	-	0,0	124,9	0,0	37,7
Actifs de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	34,8	-	34,8	16,5	-	18,3	-	3,9	21,7	9,1	-
Autres actifs à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	(0,1)	0,1	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		382,1	382,1	-	-	382,1	-	-	382,1	-	382,1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	143,2	399,3	542,3	16,5	124,6	401,2	0,0	3,9	529,3	9,1	420,5
Emprunts obligataires	2,5	-	2,5	-	-	2,5	-	-	2,5	-	2,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 195,2	122,5	1 317,7	-	1 317,7	-	-	-	1 317,7	-	1 317,7
Sous-total emprunts	1 197,7	122,5	1 320,2	-	1 317,7	2,5	-	-	1 320,2	-	1 320,2
dont :											
▪ évalués au coût amorti	1 195,2	122,5	1 317,7	-	1 317,7	-	-	-	1 317,7	-	1 317,7
▪ faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
▪ évalués selon l'option « juste valeur »	2,5	0,0	2,5	-	-	2,5	-	-	2,5	-	2,5
Juste valeur négative des dérivés de couverture	(0,1)	9,1	9,1	-	-	-	9,1	-	9,1	-	9,1
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7
Emprunts et dettes financières	1 197,6	132,4	1 330,0	-	1 317,7	3,3	9,1	-	1 330,0	-	1 330,0
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	211,2	211,2	-	211,2	-	-	(0,0)	211,2	-	211,2
Dettes sur engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	1 197,6	343,6	1 541,3	-	1 528,9	3,3	9,1	(0,0)	1 541,2	-	1 541,3
Endettement financier net du groupe	1 176,5	(55,7)	1 120,8	-	1 491,4	(379,7)	9,1	(0,0)	1 120,7	(0,0)	1 120,8

31/12/2018 Rubrique au bilan et classes d'instruments <i>(en millions d'euros)</i>	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers			Juste valeur			Endettement financier net	
				À la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	À la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
Créance envers SNCF Réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créance envers SNCF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créance sur la Caisse de la dette publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cash collatéral actif		0,0	0,0	-	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0
Instruments de dettes	30,4	17,7	48,1	-	44,1	4,0	-	0,0	48,0	-	48,1
Actifs financiers de concession	78,3	-	78,3	-	78,3	-	-	-	78,3	-	-
Sous-total prêts et créances	108,6	17,7	126,3	-	122,3	4,0	-	0,0	126,3	-	48,0
Actifs de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	38,9	-	38,9	16,8	-	22,1	-	7,8	22,2	8,9	-
Autres actifs à la juste valeur par résultat	-	0,1	0,1	-	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	2,6	2,6	-	-	-	2,6	-	2,6	-	2,6
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	-	1,4	-	-	1,4	-	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		290,4	290,4	-	-	290,4	-	1,5	288,8	-	290,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	147,5	312,1	459,6	16,8	122,3	317,9	2,6	9,4	441,3	8,9	342,4
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	971,8	71,5	1 043,2	-	1 043,2	-	-	-	1 043,2	-	1 043,2
Dettes de location-financement	95,4	36,6	132,0	-	132,0	-	-	-	132,0	-	132,0
Sous-total emprunts	1 067,2	108,0	1 175,2	-	1 175,2	-	-	-	1 175,2	-	1 175,2
dont :											
▪ évalués au coût amorti	1 067,2	108,0	1 175,2	-	1 175,2	-	-	-	1 175,2	-	1 175,2
▪ faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
▪ évalués selon l'option « juste valeur »	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	-	3,3	3,3	-	-	-	3,3	-	3,3	-	3,3
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	1,3	1,3	-	-	1,3	-	-	1,3	-	1,3
Emprunts et dettes financières	1 067,2	112,6	1 179,8	-	1 175,2	1,3	3,3	-	1 179,8	-	1 179,8
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	144,5	144,5	-	144,5	-	-	0,0	144,5	-	144,5
Dettes sur engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	16,0	-	16,0	16,0	-	-	-	-	-	16,0	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	1 083,2	257,1	1 340,3	16,0	1 319,7	1,3	3,3	0,0	1 324,3	16,0	1 324,3
Endettement financier net du groupe	1 036,8	(54,9)	981,9	-	1 275,7	(294,5)	0,7	(1,6)	983,5	-	981,9

2.3.5.13 Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- risque de taux d'intérêts ;
- risque de change ;
- risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2019 des instruments financiers dérivés :

- éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ;

- ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché « mid-market » communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>			Variation des capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent		
Sous-Jacent	Comptabilité de couverture	Juste valeur au 31/12/2018 (hors primes)	Variation ⁽¹⁾	Recyclage ⁽²⁾	Variation ⁽³⁾	Juste valeur au 31/12/2019 (hors prime)	Primes restant à amortir au 31/12/2019
Taux	Flux de trésorerie	(2,6)	(8,5)	3,0	(0,9)	(9,1)	(3,4)
Taux	Trading	(1,1)	-	-	0,6	(0,6)	-
Total taux		(3,7)	(8,5)	3,0	(0,4)	(9,6)	(3,4)
Change	Flux de trésorerie	1,8	(0,5)	-	(1,3)	-	(2,3)
Change	Trading	1,2	-	-	(0,7)	0,5	-
Total Change		3,0	(0,5)	-	(2,0)	0,5	(2,3)
Matières premières	Flux de trésorerie	(7,9)	9,2	(1,7)	(0,1)	(0,5)	0,0
Matières premières	Trading	(0,2)	-	-	0,1	(0,0)	-
Total Matières premières		(8,1)	9,2	(1,7)	0,0	(0,6)	0,0
TOTAL		(8,8)	0,1	1,3	(2,3)	(9,7)	(5,7)

(1) Part de la variation de juste valeur qui a impacté le compte de capitaux propres (réserves recyclables) de l'exercice.

(2) Le recyclage du compte de capitaux propres (réserves recyclables) impacte le résultat financier.

(3) Part de la variation de juste valeur qui impacte le résultat financier de l'exercice.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(0,1)	0,1	0,0	-	2,6	2,6
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	1,4	1,4
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	(0,1)	0,8	0,7	-	4,0	4,0
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(0,1)	9,1	9,1	-	3,3	3,3
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	0,7	0,7	-	1,3	1,3
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	(0,1)	9,9	9,8	-	4,6	4,6

Le tableau suivant présente, par type de risque, le lien économique entre les instruments dérivés et les éléments couverts :

2019	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
CFH				
Taux	(9,1)	(6,5)	5,5	(1,0)
Change	-	(1,8)	1,8	-
MP	(0,5)	7,4	(7,4)	-
Trading				
Taux	(0,6)	0,6	-	-
Change	0,5	(0,7)	-	-
MP	(0,0)	0,1	-	-

2018	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
CFH				
Taux	(2,6)	(0,9)	0,9	
Change	1,8	1,8	(1,8)	
MP	(7,9)	(9,8)	9,8	
Trading				
Taux	(1,1)	0,4		
Change	(1,2)	0,1		
MP	(0,2)	(0,2)		

Les impacts sur les capitaux propres recyclables (autres éléments du résultat global) se détaillent comme suit :

	Capitaux Propres recyclables
Ouverture au 01/01/2018	0,5
Recyclé en Résultat	(1,7)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(8,5)
Couverture de risque de taux	(4,8)
Couverture de risque de change	1,8
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	1,8
Couverture de risque de prix	(5,5)
Variation du coût de couverture	(7,1)
Couverture de risque de taux	(3,5)
Couverture de risque de change	(3,6)
Couverture de risque de prix	-
Clôture au 31/12/2018	(16,9)
Ouverture au 01/01/2019	(16,9)
Recyclé en Résultat	1,3
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(1,0)
Couverture de risque de taux	(8,4)
Couverture de risque de change	(1,8)
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	(1,8)
Couverture de risque de prix	9,2
Variation du coût de couverture	1,2
Couverture de risque de taux	(0,2)
Couverture de risque de change	1,3
Couverture de risque de prix	-
Écart de change	(0,1)
Clôture au 31/12/2019	(15,6)

Rupture des relations de couverture

Une relation de couverture est rompue dès lors que les conditions d'efficacité ne sont plus remplies au sens de la norme IFRS 9, ou lorsque l'instrument dérivé concerné arrive à échéance, est résilié, ou vendu, ou lorsque l'élément couvert est résilié ou vendu. Par ailleurs, le Groupe peut à tout moment décider de mettre un terme à une relation de couverture. Dans ces cas, la relation de couverture n'est plus applicable.

	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
2019				
CFH				
Taux	(12,5)	(0,1)	2,5	-
Change	(2,3)	-	-	-
MP	(0,7)	-	(1,7)	-

2018	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
CFH				
Taux	(6,5)	(0,6)	(2,8)	
Change	(1,8)		-	
MP	(8,0)		5,1	

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre le risque de hausse de taux en utilisant des instruments financiers dérivés. La dette exposée au 31 décembre 2019 est couverte à hauteur de 78 % sur un plan économique.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Le contexte de taux négatifs a créé une asymétrie entre la dette floorée et certains instruments dérivés de couverture. Cette asymétrie, source d'inefficacité au sens de la norme IFRS 9, a conduit à un reclassement en transaction des instruments concernés.

La dette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Emprunts et dettes financières retraités des engagements de rachats de minoritaires	1 335,1	1 184,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(175,4)	(150,3)
Intérêts courus non échus à recevoir	(0,2)	(0,2)
Prêts et créances	(9,8)	(1,0)
Dépôts et cautionnements	(27,7)	(46,9)
Dérivés actifs	(0,8)	(4,0)
Participation des salariés	(0,6)	(0,6)
Endettement financier net	1 120,8	981,9

L'endettement financier net est un indicateur interne à Keolis. Il exclut les obligations locatives générées par l'application de la norme IFRS 16 (y compris les dettes de location financement qui ont été intégralement reclassées en obligations locatives en application de la norme IFRS 16) et les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle.

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Structure initiale de la dette		Structure après couverture	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux fixe	134,7	142,0	870,5	917,5
Taux variable	1 200,4	1 042,8	464,6	267,3
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	1 335,1	1 184,8	1 335,1	1 184,8

Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2019, sur la base d'un endettement net constant, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture impacterait le coût annuel de l'endettement financier de la manière suivante :

(en millions d'euros)	+50 bp Résultat	+50 bp Réserves recyclables	-50 bp Résultat	-50 bp Réserves recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(2,0)	-	1,3	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	0,3	-	(0,1)	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	0,0	1,3	0,0	(0,1)
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ	(1,7)	1,3	1,2	(0,1)

Sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2019, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur la durée résiduelle moyenne de la dette (environ 3 ans) impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

(en millions d'euros)	+50 bp Résultat	+50 bp Réserves recyclables	-50 bp Résultat	-50 bp Réserves recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(11,5)	-	3,7	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	0,3	-	(0,3)	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	0,0	6,7	(0,0)	(6,5)
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ	(11,2)	6,7	3,4	(6,5)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	Juste valeur au bilan 31/12/2019					Juste valeur au bilan 31/12/2018				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total
(en millions d'euros)										
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	0,0	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Options de taux	0,1	-	-	-	0,1	0,7	-	-	-	0,7
Instruments dérivés actifs	0,1	-	-	-	0,1	0,7	-	-	-	0,7
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	8,9	-	0,6	-	9,4	3,1	-	1,1	-	4,3
Options de taux	0,3	-	-	-	0,3	0,2	-	-	-	0,2
Instruments dérivés passifs	9,1	-	0,6	-	9,7	3,3	-	1,1	-	4,5
POSITION NETTE TAUX	(9,1)	-	(0,6)	-	(9,6)	(2,6)	-	(1,1)	-	(3,8)

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	277,5	67,5	331,2	52,3
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	335,0	122,0	392,0	-

Au 31 décembre 2019, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2019 à 2028.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe, à hauteur de 100 % des montants nominaux exposés sur un plan économique.

Le Groupe réalise également des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces

investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités, l'objectif de gestion étant dans ce cas de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Une partie des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe est éligible à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, l'autre partie étant comptabilisée en transaction. Au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'instrument financier de couverture d'investissement net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan 31/12/2019					Juste valeur au bilan 31/12/2018				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total
Swaps de devises	-	-	0,7	-	0,7	-	-	1,4	-	1,4
Instruments dérivés actifs	-	-	0,7	-	0,7	-	-	1,4	-	1,4
Swaps de devises	-	-	0,2	-	0,2	-	-	-	-	-
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Instruments dérivés passifs	-	-	0,2	-	0,2	-	-	0,1	-	0,1
POSITION NETTE S/DEVICES	-	-	0,5	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, QAR, SEK, USD.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2020.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières,

en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. Sur un plan économique, Keolis a couvert 76 % des volumes de gazole exposés en 2019.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en trading.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

	Juste valeur au bilan 31/12/2019				Juste valeur au bilan 31/12/2018			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
Swaps s/produits pétroliers	1,1	-	-	1,1	0,2	-	-	0,2
Tunnels – actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières actifs	1,1	-	-	1,1	0,2	-	-	0,2
Swaps s/produits pétroliers	1,7	-	-	1,7	8,2	-	0,2	8,3
Instruments dérivés sur matières premières passifs	1,7	-	-	1,7	8,2	-	0,2	8,3
POSITION NETTE SUR MATIÈRE	(0,5)	-	-	(0,5)	(7,9)	-	(0,2)	(8,1)

Au 31 décembre 2019, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 132 865 tonnes (contre 148 079 tonnes au 31 décembre 2018) :

Volumes <i>(en tonnes)</i>	Échéance	
	à moins d'un an	de 1 à 5 ans
Swaps et tunnels sur référence gazole	69 506	63 359

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- les placements de liquidités ;
- les instruments financiers dérivés ;
- les créances clients.

En 2013, le Groupe a défini et mis en place une procédure de risque de contrepartie vis-à-vis des contreparties bancaires de ses placements et instruments financiers dérivés. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- Définition de trois catégories au sein desquelles sont réparties les contreparties bancaires du Groupe :
 - Banques Autorisées,
 - Banques sous surveillance,
 - Banques Non Autorisées.

Ces catégories sont définies en fonction de facteurs propres aux banques (rating) ou à Groupe Keolis S.A.S. (financement du Groupe) :

- les placements de liquidités, les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant à la catégorie « Banques Autorisées » ;
- le portefeuille de placements de liquidités respecte des limites de pondération ;
- la « juste valeur à risque » (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;

- les banques et les catégories font l'objet d'un suivi régulier.

Si une banque, contrepartie du Groupe, sort de la catégorie « Banques autorisées », le portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2019 :

- tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires de la catégorie « Banques Autorisées » ;
- l'analyse des justes valeurs à risque montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit / au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Le 17 juin 2019, la date d'échéance de la ligne de crédit syndiquée de 900 M€ a été reportée d'une année, au 27 juillet 2024.

Au 31 décembre 2019, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée, est de 320 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de Groupe Keolis S.A.S. et de Keolis SA.

Du fait de la signature de l'avenant au contrat de crédit syndiqué signé le 27 juillet 2018, cette ligne de financement pourra être allongée d'une année supplémentaire, sous réserve de l'accord de l'ensemble du syndicat de financement. La maturité pourrait ainsi être reportée au 27 juillet 2025.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement de la ligne de crédit syndiquée et des lignes de financement d'acquisitions, ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux. Au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	< =1 an	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Dette financière	-	140,0	836,4	-
Charge de la dette	(8,5)	(6,8)	(13,7)	(1,9)
dont couvertures de taux	(2,9)	(2,4)	(5,3)	(1,9)

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2019, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité.

2.3.5.14 Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Retraites	79,1	5,2	84,3	142,9	4,7	147,6
Autres avantages accordés aux salariés	23,9	1,8	25,8	24,6	1,7	26,3
Risques sociaux et fiscaux	12,1	32,5	44,6	10,6	34,4	45,0
Pertes sur contrats	14,8	-	14,8	0,4	(0,4)	-
Gros entretiens et remise en état	10,3	10,6	20,8	15,1	1,9	17,0
Autres	27,5	8,7	36,2	8,0	9,3	17,3
TOTAL	167,6	58,9	226,5	201,6	51,6	253,2

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	01/01/2019	Dotation	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2019
Retraites	147,6	5,9	(5,4)	1,1	(64,9)	84,3
Autres avantages accordés aux salariés	26,3	3,7	(5,2)	-	1,0	25,8
Risques sociaux et fiscaux	45,0	14,7	(11,6)	-	(3,4)	44,6
Pertes sur contrats	-	14,8	-	-	(0,0)	14,8
Gros entretiens et remise en état	17,0	8,2	(3,3)	-	(1,0)	20,8
Autres	17,3	17,7	(3,6)	4,5	0,3	36,2
TOTAL	253,2	64,9	(29,1)	5,6	(68,0)	226,5

(en millions d'euros)	01/01/2018	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2018
Retraites	150,0	7,3	(8,3)	6,3	(7,7)	147,6
Autres avantages accordés aux salariés	27,8	0,5	(0,8)	1,0	(2,1)	26,3
Risques sociaux et fiscaux	33,6	19,4	(9,5)	(0,0)	1,5	45,0
Pertes sur contrats	-	-	-	-	0,0	0,0
Pénalités contractuelles	-	-	(0,0)	-	-	0,0
Gros entretiens et remises en état	24,1	4,5	(12,7)	-	1,1	17,0
Autres	10,2	9,1	(2,5)	0,3	0,3	17,3
TOTAL	245,7	40,8	(33,9)	7,5	(6,9)	253,2

Au 31 décembre 2019, les reprises de provisions de 43,3 M€ se répartissent en reprises utilisées pour un montant de 35 M€, dont les reprises de provisions retraites pour 19,5 M€, et en reprises de provisions sans utilisation pour 8,2 M€.

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :		
Retraites et avantages postérieurs à la retraite	84,4	147,6
Autres avantages accordés aux salariés	25,8	26,3
TOTAL	110,1	173,9
Dont :		
▪ non courant	103,0	167,5
▪ courant	7,1	6,4

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires : le Railways Pension Scheme (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Il est présenté au bilan pour un montant net qui résulte de la compensation partielle des actifs et des passifs de retraite.

Au 31 décembre 2019, l'engagement net de ce plan représente un montant de (4,9) M£. Il représentait un montant de (4,1) M£ au 31 décembre 2018.

Retraites et avantages postérieurs à la retraite

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018	
	France	Royaume-Uni	Canada	France	Canada
Taux d'actualisation	0,38	1,90	2,90	1,26	3,65
Taux d'augmentation des salaires	2,3-6,7	3,20	N/A	2,4-6,8	N/A
Taux de rendement attendu des actifs	0,38	-	3,65	1,26	3,25

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018	
	France	Royaume -Uni ⁽¹⁾	Canada	France	Canada
Actions	0,0	-	0,0	0,1	0,4
Obligations	0,2	-	0,0	0,3	5,2
Immobilier	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	-	0,2	0,1	0,0

(1) Information détaillée non disponible pour Wales & Borders.

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

(en millions d'euros)	Engagement au 31/12/2019	Coût des services 2020	Coût financier 2020
taux d'actualisation affecté de -0,25 %	82,2	7,0	0,1
taux d'actualisation (hypothèse de base)	79,4	6,7	0,3
taux d'actualisation affecté de +0,25 %	77,3	6,5	0,5

Obligations inscrites dans l'état de la situation financière

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Valeur actualisée des obligations non financées	77,9	139,4
Valeur actualisée des obligations financées	7,1	14,4
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS TOTALES	85,0	153,8
Juste valeur des actifs des régimes	(0,6)	(6,2)
VALEUR ACTUELLE NETTE DES OBLIGATIONS COMPTABILISÉES	84,4	147,6

Analyse de la variation des obligations et des actifs de couverture

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	153,8	157,3
Coût des services rendus	10,0	10,3
Coût financier (y compris Franchise Adjustment)	2,3	1,5
Prestations payées	(7,9)	(8,9)
Contributions des salariés	0,0	0,0
Modifications de régimes	1,2	0,1
Écarts actuariels	(70,9)	(7,8)
Écarts de conversion	0,5	(0,3)
Effet des variations de périmètre	8,9	6,5
Effet des réductions et liquidations	(13,0)	(5,0)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	85,0	153,8

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À L'OUVERTURE	6,2	7,2
Rendement implicite des actifs	0,1	0,2
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	0,6	(0,6)
Contributions de l'employeur	0,0	0,1
Contributions des salariés	0,0	0,0
Prestations payées	(0,7)	(0,8)
Écarts de conversion	0,3	(0,2)
Effet des variations de périmètre	0,0	0,2
Effet des réductions et liquidations	(6,0)	0,0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA CLÔTURE	0,6	6,2

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Impact des changements d'hypothèses	12,4	(9,3)
Pertes et (gains) d'expérience	(5,3)	2,1
Modification d'horizon	(78,6)	N/A
Écarts actuariels de l'exercice	(71,5)	(7,2)
Ajustement de franchise y compris écart de conversion	0,0	0,0
Écarts actuariels de l'exercice (après Franchise Adjustment)	(71,5)	(7,2)

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			
	France	Royaume Uni	Canada	Total
Valeur actualisée de l'obligation	79,5	5,4	0,0	84,9
Juste valeur des actifs du régime	(0,4)	0,0	(0,2)	(0,6)
Ajustement de franchise (Royaume-Uni)	0,0	0,0	0,0	0,0
VALEUR ACTUELLE NETTE DE L'OBLIGATION	79,2	5,4	(0,2)	84,4

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Coût des services rendus	10,0	10,3
Coût financier	2,3	1,5
Rendement implicite des actifs	(0,1)	(0,2)
Modifications de régime	1,2	0,1
Effet des réductions et liquidations	(7,1)	(5,0)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	6,3	6,8

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel. Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

VARIATION DE L'OBLIGATION NETTE INSCRITE AU PASSIF DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
PROVISION À L'OUVERTURE	147,6	150,2
Entrée de périmètre	7,6	6,3
Charge de l'exercice	6,3	6,8
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(7,2)	(8,2)
Dotations / (Reprise) sur capitaux propres	(71,5)	(7,2)
Écarts de conversion et autres variations	1,6	(0,2)
PROVISION À LA CLÔTURE	84,4	147,6

La variation du cumul des dotations/ (reprises) sur capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
CUMUL DES DOTATIONS / (REPRISES) À L'OUVERTURE	44,7	52,3
Écarts actuariels de l'exercice	(71,5)	(7,2)
Franchise Adjustment y compris écart de conversion	0,2	(0,3)
CUMUL DES DOTATIONS / (REPRISES) À LA CLÔTURE	(26,6)	44,8

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	85,0	153,8	157,2	150,3
Juste valeur des actifs du régime	(0,6)	(6,2)	(7,2)	(7,7)
Franchise Adjustment et Plafonnement Actif (Canada)	0,0	0,0	0,2	0,0
Excédent ou (déficit) du régime	84,4	147,6	150,2	142,6
Modification d'horizon	(78,6)	N/A	N/A	N/A
Ajustements liés à l'expérience	(5,3)	2,1	0,9	(0,3)

Autres avantages accordés au personnel**DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS ET HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en préretraite aux Etats-Unis. Ces

régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

ANALYSE DE LA VARIATION DES OBLIGATIONS

(en millions d'euros)	01/01/2019	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres	31/12/2019
France – médailles du travail	17,1	2,2	(5,4)	0,7	0,4	15,0
USA – frais médicaux des salariés retraités	9,2	0,5	0,0	0,0	1,1	10,7
TOTAL	26,3	2,7	(5,4)	0,7	1,4	25,8

2.3.5.15 Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients : avances et acomptes reçus	65,8	63,5
Fournisseurs et comptes rattachés	775,5	722,1
Fournisseurs d'immobilisations	56,8	67,7
Dettes sur le personnel	578,3	559,0
État et collectivités	141,0	159,9
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	314,8	240,9
Autres	182,5	166,0
TOTAL	2 114,6	1 979,1

(1) Dont 123,4 M€ au titre de passifs IFRIC 12 contre 84,3 M€ en 2018.

2.3.6 ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Lignes de crédit non utilisées	364,7	433,9
Cautions données en garantie de dette	(49,3)	13,6
Cautions données en garantie d'exploitation	1 795,8	1 096,1
Sûretés accordées	3,1	3,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉS HORS LOCATION SIMPLE	1 749,6	1 112,9

Les droits de sillons (i.e. les droits d'accès aux rails) sont compris dans la ligne Cautions données en garantie d'exploitation pour un montant de 668,3 M€ au 31 décembre 2019 contre 98,6 M€ au 31 décembre 2018.

Le montant des engagements relatifs aux locations simples est non significatif au 31/12/2019 en raison de l'application de la norme IFRS 16 (confère note 2.2).

2.3.7 LITIGES

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet, dès lors qu'une sortie de ressources est probable, d'une provision à la clôture (cf. 5.14).

2.3.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

2.3.8.1 Transactions avec la SNCF

GROUPE KEOLIS S.A.S. est détenu à hauteur de 69,69 % par SNCF Participations, établissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est intégralement détenu par l'État français et de 30,00 % par la Caisse des Dépôts et Placements du Québec.

Les transactions correspondent essentiellement à de l'assistance générale.

Les transactions avec la SNCF et ses filiales sont principalement des locations de parkings, des prestations de transport de personnes, soit permanentes soit occasionnelles.

2.3.8.2 Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

2.3.8.3 Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux de GROUPE KEOLIS S.A.S. et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,9 M€ pour 10 personnes en 2019, contre 5,7 M€ pour 11 personnes en 2018.

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs indépendants, pour 0,4 M€ en 2019 et 0,3 M€ en 2018.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

2.3.9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

2.3.10 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.10.1 Filiales

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
A85 Assurances	France	Globale (IG)	100.00
ADN	France	Globale (IG)	100.00
Aerobag	France	Globale (IG)	100.00
Aerolis	France	Globale (IG)	100.00
Aéroport Angers Marcé	France	Globale (IG)	100.00
Airelle	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Agréée Baril	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Amitié Campugnan	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Angers	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Aux 2 B	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Bretagne	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Douillard	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Florentaise	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Graton	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Platinium	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Saint Jean Baptiste Canejan	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Saint Jean Baptiste Langon	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Saint Jean Baptiste Libourne	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Taxi Laporte	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances 24/24	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Alienor d'Aquitaine	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Chaperon	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Chesnaysiennes Sanitran	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances de la Côte d'Argent	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances de l'Étoile	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances de l'Iroise	France	Globale (IG)	85.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Ambulances des Trois Moutiers	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Gaillacoises AAAT	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Garnachoise	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Hervé	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Larreche	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Loire et Sillon	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Moreau	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Secours Rapides du Bassin	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Sud Loire	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Sud Nantes	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances Talençaises	France	Globale (IG)	100.00
Appel Sud 79	France	Globale (IG)	100.00
Arnaud	France	Globale (IG)	100.00
ASC Groupe	France	Globale (IG)	100.00
Augeron	France	Globale (IG)	100.00
Autocars Delion SAS	France	Globale (IG)	100.00
Autocars Eschenlauer	France	Globale (IG)	100.00
Autocars Striebig	France	Globale (IG)	100.00
Brest Ambulances	France	Globale (IG)	85.00
Cars de Bordeaux	France	Globale (IG)	100.00
Castel Ambulances	France	Globale (IG)	100.00
Castel Funéraire	France	Globale (IG)	100.00
Centre Ambulancier 16	France	Globale (IG)	100.00
Compagnie du Blanc Argent	France	Globale (IG)	99.43
CTHK	France	Globale (IG)	100.00
Cykleo	France	Globale (IG)	100.00
DM Finance	France	Globale (IG)	85.00
Driverlite	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA (holding)	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Cannes	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Concessions	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Limoges	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Park	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Rouen Gare	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Cassis	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Chambéry	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement et Mobilité	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Eze	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Grenoble	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA stationnement Lille	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA stationnement Lyon	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Marseille	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Nice Mozart	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Saint-Étienne	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Saint-Maur-des-Fossés	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Stationnement Vincennes	France	Globale (IG)	100.00
Enlèvement et Gardiennage Services	France	Globale (IG)	100.00
Enlèvement et Gardiennage Services Montpellier	France	Globale (IG)	100.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Financière Franck Salat	France	Globale (IG)	100.00
GEP Vidal	France	Globale (IG)	100.00
Groupe Keolis SAS	France	Globale (IG)	100.00
Guillou Aillerie	France	Globale (IG)	100.00
Holder CFK	France	Globale (IG)	100.00
Holder Striebig	France	Globale (IG)	100.00
Institut Keolis	France	Globale (IG)	100.00
Inter Ambulances	France	Globale (IG)	100.00
Interhone	France	Globale (IG)	100.00
Jade Ambulance Service	France	Globale (IG)	100.00
Jussieu Secours	France	Globale (IG)	57.43
Keolis	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Abbeville	France	Globale (IG)	99.02
Keolis Agen	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Alès	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Alpes Maritimes	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Amiens	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Angers	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Armor	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Arras	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Artois	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Atlantique	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Auch	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Aude	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Autocars Planche	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Baie des Anges	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Bassin d'Arcachon	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Bassin de Pompey	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Beaune	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Besançon Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Blois	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Bordeaux	France	Globale (IG)	99.99
Keolis Bordeaux Métropole	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Boulogne sur Mer	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Bourgogne	France	Globale (IG)	99.50
Keolis Brest	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Bus Verts	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Caen	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Caen Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Calvados	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Camargue	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Centre	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Châlons-en-Champagne	France	Globale (IG)	99.24
Keolis Chambéry	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Charente Maritime	France	Globale (IG)	99.98
Keolis Château Thierry	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Châteauroux	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Châtelleraut	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Chaumont	France	Globale (IG)	100.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Chauny-Tergnier	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Chauny-Tergnier-La Fère scolaire	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Cherbourg	France	Globale (IG)	100.00
Keolis CIF	France	Globale (IG)	99.99
Keolis Conseil et Projets	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Côte Basque – Adour	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Côte d'Azur	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Côte d'Opale	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Creil	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Dijon	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Dijon Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Drôme Ardèche	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Drouais	France	Globale (IG)	100.00
Keolis en Cévennes	France	Globale (IG)	99.19
Keolis Épinal	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Eure et Loir	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Flandre Maritime	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Fouache	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Garonne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Gascogne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Gironde (ex SNCOA)	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Grand Nancy	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Grand Tarbes	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Ille et Vilaine	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Languedoc	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Laval	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Laval Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Lille	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Littoral	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Lorient	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Lyon	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Manche	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Maritime	France	Globale (IG)	99.00
Keolis Maritime Brest	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Marmande	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Métropole Orléans	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Mobilité Paris	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Mobilité Roissy	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Mobilité Val de Marne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Montargis	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Montluçon	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Morlaix	France	Globale (IG)	96.00
Keolis Narbonne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Narbonne Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Nevers	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Nîmes	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Nord	France	Globale (IG)	99.99

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Normandie Seine	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Obernai	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Oise	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Orléans	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Orly Airport	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Orly Rungis	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Oyonnax	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pays d'Aix	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pays de Montbéliard	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pays des Volcans	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pays Nancéien	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pays Normands	France	Globale (IG)	100.00
Keolis PMR Rhône	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Porte de l'Isère	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Pyrénées	France	Globale (IG)	95.16
Keolis Quimper	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Rennes	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Riom	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Roissy Airport	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Roissy Services Aéroportuaires	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Saint Malo	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Saintes	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Saintes Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Santé	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Seine Essonne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Seine Maritime	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Seine Sénart	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Seine Val-de-Marne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Somme	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Sud Allier	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Sud Lorraine	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Touraine	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Tours	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Tours Access	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Travel Services	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Trois Frontières	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Urbest	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Val de Maine	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Val de Saône	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Val d'Oise	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Val Hainaut	France	Globale (IG)	96.32
Keolis Vélizy	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Versailles	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Vesoul	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Vichy	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Voyages	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Westeel	France	Globale (IG)	100.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Yvelines	France	Globale (IG)	100.00
KeoMotion	France	Globale (IG)	100.00
Kisio Digital	France	Globale (IG)	100.00
Kisio Services & Consulting	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Solutions	France	Globale (IG)	100.00
L2O	France	Globale (IG)	100.00
LeCab	France	Globale (IG)	99.99
Les Cars du Bassin de Thau	France	Globale (IG)	100.00
Les Coccinelles	France	Globale (IG)	100.00
Les Courriers Catalans	France	Globale (IG)	100.00
Les Courriers Du Midi	France	Globale (IG)	100.00
Les Kangourous 2	France	Globale (IG)	100.00
Loisirs et Voyages	France	Globale (IG)	100.00
Mazamet Ambulances	France	Globale (IG)	100.00
Monamiligo	France	Globale (IG)	100.00
Monts Jura Autocars	France	Globale (IG)	100.00
Ormont Transports	France	Globale (IG)	100.00
Ouest Ambulances	France	Globale (IG)	85.00
Pacific Car	France	Globale (IG)	100.00
Pessac Ambulances	France	Globale (IG)	100.00
Phocéens Cars	France	Globale (IG)	100.00
Réseau en Vosges	France	Globale (IG)	70.00
Santa Azur	France	Globale (IG)	100.00
SAP Carians Provence	France	Globale (IG)	100.00
SATRVAM	France	Globale (IG)	100.00
SCAC	France	Globale (IG)	100.00
SCAC Bagnis	France	Globale (IG)	100.00
SEA Albert-Picardie	France	Globale (IG)	50.96
Société Bordelaise d'Exploitation de Services	France	Globale (IG)	100.00
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	France	Globale (IG)	51.00
Société du Parc Lyon-Diderot	France	Globale (IG)	50.00
Société Nantaise de Fourrière Automobile	France	Globale (IG)	100.00
Société Rennaise Transports et Services	France	Globale (IG)	100.00
Société Transports Robert	France	Globale (IG)	100.00
Sodetrav	France	Globale (IG)	100.00
STEFIM	France	Globale (IG)	100.00
Strasbourgeoise d'Enlèvement et de Gardiennage	France	Globale (IG)	100.00
TMT (Take Me There)	France	Globale (IG)	99.99
TPR	France	Globale (IG)	100.00
Train Bleu St Marcellin	France	Globale (IG)	100.00
TRAM	France	Globale (IG)	100.00
Transévry	France	Globale (IG)	55.62
Transkeo	France	Globale (IG)	51.00
Transpole	France	Globale (IG)	100.00
Transport Daniel MEYER	France	Globale (IG)	100.00
Transports de la Brière	France	Globale (IG)	60.10
Transports Evrard	France	Globale (IG)	100.00
Urgence 33	France	Globale (IG)	100.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Voyages Autocars Services	France	Globale (IG)	100.00
Voyages Chargelègue	France	Globale (IG)	100.00
Voyages Dourlens	France	Globale (IG)	100.00
Voyages Monnet	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	Globale (IG)	100.00
Keolis Deutschland Verwaltung	Allemagne	Globale (IG)	100.00
Schloemer Verkehrsbetrieb GmbH	Allemagne	Globale (IG)	100.00
Striebig Deutschland	Allemagne	Globale (IG)	100.00
Striebig GmbH	Allemagne	Globale (IG)	100.00
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
KD Hunter Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
KDR Gold Coast Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
KDR Victoria Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Keolis Australia Pty	Australie	Globale (IG)	100.00
Keolis Downer	Australie	Globale (IG)	51.00
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Link SA Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Path Transit Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
South West Transit Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
Southlink Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51.00
ALFA PARK	Belgique	Globale (IG)	88.80
Autobus Dony	Belgique	Globale (IG)	100.00
Autobus Dujardin	Belgique	Globale (IG)	100.00
Autobus Lienard	Belgique	Globale (IG)	100.00
Cardona-Deltenre	Belgique	Globale (IG)	100.00
Cars Gembloutois	Belgique	Globale (IG)	100.00
CINTRA	Belgique	Globale (IG)	100.00
CINTRAL	Belgique	Globale (IG)	100.00
Compagnie des Autobus Liégeois	Belgique	Globale (IG)	100.00
De Turck BVBA	Belgique	Globale (IG)	100.00
EFFIA BELGIUM	Belgique	Globale (IG)	100.00
Eltebe	Belgique	Globale (IG)	100.00
Eurobus Holding	Belgique	Globale (IG)	100.00
Eurobussing Brussels	Belgique	Globale (IG)	100.00
Eurobussing Wallonie	Belgique	Globale (IG)	100.00
Flanders Bus	Belgique	Globale (IG)	100.00
Garage du Perron	Belgique	Globale (IG)	100.00
Gino Tours	Belgique	Globale (IG)	100.00
Heyerick	Belgique	Globale (IG)	100.00
Joye	Belgique	Globale (IG)	100.00
Keolis Vlaanderen	Belgique	Globale (IG)	100.00
Modern Toerisme NV	Belgique	Globale (IG)	100.00
Nice Traveling SPRL	Belgique	Globale (IG)	100.00
NV Aotocars De Boeck	Belgique	Globale (IG)	100.00
NV Autobusbedrijf Bronckaers	Belgique	Globale (IG)	100.00
NV Autobussen De Reys	Belgique	Globale (IG)	100.00

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Open Tours – Les Voyages Belges NV	Belgique	Globale (IG)	100.00
PARKEREN ROESELARE	Belgique	Globale (IG)	100.00
Picavet	Belgique	Globale (IG)	100.00
Reniers & C°	Belgique	Globale (IG)	100.00
SADAR	Belgique	Globale (IG)	100.00
Satracom	Belgique	Globale (IG)	100.00
Sophibus	Belgique	Globale (IG)	100.00
SPRL Taxis Melkior	Belgique	Globale (IG)	100.00
SPRL Voyages F. Lenoir	Belgique	Globale (IG)	100.00
STACA (KBO)	Belgique	Globale (IG)	100.00
T.C.M. Cars	Belgique	Globale (IG)	100.00
Transports Penning	Belgique	Globale (IG)	100.00
Trimi	Belgique	Globale (IG)	100.00
Van Rompaye NV	Belgique	Globale (IG)	100.00
Voyages Doppagne	Belgique	Globale (IG)	100.00
Voyages Nicolay	Belgique	Globale (IG)	100.00
Keolis Canada Inc	Canada	Globale (IG)	100.00
Keolis Grand River LP	Canada	Globale (IG)	100.00
Keolis China	Chine	Globale (IG)	100.00
Keolis Wuhan	Chine	Globale (IG)	100.00
Keolis Danmark	Danemark	Globale (IG)	100.00
Etablissement Abu Dhabi	Émirats Arabes Unis	Globale (IG)	100.00
Keolis España	Espagne	Globale (IG)	100.00
Keolis America Inc.	Etats-Unis	Globale (IG)	100.00
Keolis Commuter Services LLC	Etats-Unis	Globale (IG)	60.00
Keolis Rail Service America	Etats-Unis	Globale (IG)	100.00
Keolis Rail Service Virginia	Etats-Unis	Globale (IG)	100.00
Keolis Transit America	Etats-Unis	Globale (IG)	100.00
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Inde	Globale (IG)	100.00
Kilux	Luxembourg	Globale (IG)	100.00
Keolis Norge AS	Norvège	Globale (IG)	100.00
Keolis Mobilities BV	Pays-Bas	Globale (IG)	100.00
Keolis Nederland BV (ex-Syntus)	Pays-Bas	Globale (IG)	100.00
Keolis Amey Operations/Gweithrediadau Keolis Amey Limited – the Operating Entity	Royaume-Uni	Globale (IG)	64.00
Keolis Amey Wales Cymru Limited – the Operating Delivery Partner	Royaume-Uni	Globale (IG)	60.00
Keolis UK	Royaume-Uni	Globale (IG)	100.00
Keolis-Amey Docklands Ltd	Royaume-Uni	Globale (IG)	70.00
KeolisAmey Metrolink	Royaume-Uni	Globale (IG)	60.00
Nottingham Trams Ltd	Royaume-Uni	Globale (IG)	80.00
Keolis Asia Pte.Ltd.	Singapour	Globale (IG)	100.00
CSG Commuter Security	Suède	Globale (IG)	100.00
Keolis Nordic	Suède	Globale (IG)	100.00
Keolis Spår AB	Suède	Globale (IG)	100.00
Keolis Sverige	Suède	Globale (IG)	100.00

Entrées dans le périmètre en 2019

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Moulins	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Menton Riviera	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Sophia Antipolis	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Riviera	France	Globale (IG)	100.00
Enlèvement et Gardiennage Services Marseille	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Salon-de-Provence	France	Globale (IG)	100.00
Autocars Trans-Azur	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Bassin de Thau	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Agde	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Méditerranée	France	Globale (IG)	100.00
Autocars et Transports Grindler	France	Globale (IG)	100.00
Park Grenoble Alpes Metropole	France	Mise en équivalence (ME)	49.99
CarPostal Interurbain	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Crolles Grésivaudan	France	Mise en équivalence (ME)	48.00
CarPostal Dole	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Bourgogne Franche-Comté	France	Globale (IG)	100.00
Holding Rochette Participations Montverdun	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Loire Montverdun St-Etienne	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Territoires Nancéiens	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Nevers Mobilités	France	Globale (IG)	100.00
Enlèvement et gardiennage services Lille	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Haguenau	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal France Siège	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Foncière St-Priest	France	Globale (IG)	100.00
CarPostal Villefranche	France	Globale (IG)	100.00
EGS Lyon	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA Le Havre	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA ASNIERES SUR SEINE	France	Globale (IG)	100.00
TRAM en cours d'attribution	France	Globale (IG)	100.00
Hello Paris	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
Hello Paris Services	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
Hello Paris Participations	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
EFFIA CHARENTON	France	Globale (IG)	100.00
Keolis Ouest Val-de-Marne	France	Globale (IG)	100.00
EFFIA CERGY PONTOISE	France	Globale (IG)	100.00
STEMI	Belgique	Globale (IG)	100.00
Parking Cathedrale SA	Belgique	Globale (IG)	100.00
Parking Ladeuze NV	Belgique	Globale (IG)	100.00
Parking de l'Esplanade SA	Belgique	Globale (IG)	100.00
Immo Cammerpoorte SA	Belgique	Globale (IG)	100.00
Keolis Middle East DMCC	Émirats Arabes Unis	Globale (IG)	100.00
Ambulances Blanc	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances de la Vallée	France	Globale (IG)	100.00
Ambulance Anjou Touraine	France	Globale (IG)	100.00
Ambulances de la Pointe	France	Globale (IG)	85.00
Logistique Ambulance	France	Globale (IG)	100.00
Sirius Plateforme Santé	France	Mise en équivalence (ME)	49.00

Sociétés sorties du périmètre en 2019

Nom	Pays	Méthode d'Intégration (avant sortie)	% d'intérêt
Aéroport de Troyes Barberey	France	Non intégré (NI)	0.00
Aerosat	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulance Baron	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulance Bellec	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulances Secours Rapides du Bassin	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulances et Taxis Plouzeau	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulances Gennes Les Rosiers Palluet	France	Non intégré (NI)	0.00
Ambulance Saint Jean Bastiste Langon	France	Non intégré (NI)	0.00
Azkarra	France	Non intégré (NI)	0.00
Holding Chateaubriant	France	Non intégré (NI)	0.00
Holding FBCS	France	Non intégré (NI)	0.00
Keolis Alençon	France	Non intégré (NI)	0.00
Keolis Montélimar	France	Non intégré (NI)	0.00
Kisio Analysis	France	Non intégré (NI)	0.00
Les Blayaises	France	Non intégré (NI)	0.00
Les Transports Dunois	France	Non intégré (NI)	0.00
Midi Pyrénées Ambulances	France	Non intégré (NI)	0.00
Saint Yrieix Ambulance	France	Non intégré (NI)	0.00
SFD	France	Non intégré (NI)	0.00
Taxi Begaarois	France	Non intégré (NI)	0.00
Var Tour	France	Non intégré (NI)	0.00
Autobus de Genval	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
LIM Collard-Lambert	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
Le Cinacien	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
Pirnay	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
Ramoudt Tours	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
SPRL Bertrand	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
Zuun Cars BVBA	Belgique	Non intégré (NI)	0.00
Prometro	Portugal	Non intégré (NI)	0.00

2.3.10.2 Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Pays	Méthode d'Intégration	% d'intérêt
Albatrans	France	Mise en équivalence (ME)	36.20
CTCOP	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
EFFIA SEM Roubaix	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
Excellence Consulting	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
NAVLY	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
OnePark	France	Mise en équivalence (ME)	35.94
Orgebus	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
RDK France	France	Mise en équivalence (ME)	50.00
SAEMES	France	Mise en équivalence (ME)	33.27
Scodec	France	Mise en équivalence (ME)	35.00
TICE	France	Mise en équivalence (ME)	19.00
Trans Pistes	France	Mise en équivalence (ME)	40.00
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	France	Mise en équivalence (ME)	25.00
Netlog	Allemagne	Mise en équivalence (ME)	33.00
Galiliège	Belgique	Mise en équivalence (ME)	21.76
Parkeren Assen	Belgique	Mise en équivalence (ME)	44.40
Shangai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Chine	Mise en équivalence (ME)	49.00
Wuhan Tianhe airport transport center Operation and Management Co. Ltd	Chine	Mise en équivalence (ME)	40.00
RDK LLC (Qatar)	Qatar	Mise en équivalence (ME)	50.00
RKH Qitarat LLC	Qatar	Mise en équivalence (ME)	32.50
First / Keolis Holdings Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45.00
First / Keolis Transpennine	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45.00
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45.00
Govia	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
Govia Thameslink Railway Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
London Midland	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
London&South Eastern Railway – LSER	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
New Southern Railway	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
Southern Railway Ltd	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00
Thameslink Rail Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35.00

2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Associés.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Keolis SAS relatifs à l'exercice mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté au sein de l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés concernant :

- les changements comptables relatifs à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 « contrats de location » ;
- les modalités de changement d'estimation de la durée des engagements postérieurs à la retraite des salariés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Changements comptables :

La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements comptables intervenus au cours de l'exercice et relatifs à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements comptables et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- le groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.4.11 et 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;
- les notes 2.2 et 2.4.19 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 5.14 aux états financiers fournit une information appropriée ;
- les notes 2.3 et 2.4.19 précisent les modalités de prise en compte des risques liés aux litiges en cours et à la vie des contrats. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation, leur traduction comptable et à apprécier les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté au sein de l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président du directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier-Bel



ERNST & YOUNG AUDIT

Jérôme Guirauden



3

COMPTES ANNUELS

3.1	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019	80	3.2.3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	86
3.1.1	BILAN AU 31/12/2019	80	3.2.4	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	89
3.1.2	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2019	82	3.2.5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	92
3.2	ANNEXE	84	3.2.6	AUTRES INFORMATIONS	94
3.2.1	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	85	3.2.7	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	96
3.2.2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	85	3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	97

3.1 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

3.1.1 BILAN AU 31/12/2019

Bilan actif Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	121 000		121 000	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 542 992 524	54 510 000	1 488 482 524	1 542 469 524
Créances rattachées à des participations	183 063 700		183 063 700	183 432
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 375 000		1 375 000	1 375 000
Autres immobilisations financières	538		538	538
ACTIF IMMOBILISE	1 727 552 762	54 510 000	1 673 042 762	1 544 028 494
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	12 384 754		12 384 754	11 162 303
Autres créances	121 896 803		121 896 803	85 154 097
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement (Dont actions propres) :	105		105	105
Disponibilités				183 152
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	45 312		45 312	1 000
ACTIF CIRCULANT	134 326 975		134 326 975	96 500 657
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 861 879 736	54 510 000	1 807 369 736	1 640 529 151

Bilan passif		
Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 237 888 902)	237 888 902	237 888 902
Primes d'émission, de fusion, d'apport	273 246 055	273 246 055
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 149 542	10 389 595
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 386 768	2 386 768
Report à nouveau	116 057 325	132 221 004
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(27 091 127)	15 198 939
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	365 067	221 413
CAPITAUX PROPRES	614 002 531	671 552 676
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 690 856	17 528 563
PROVISIONS	9 690 856	17 528 563
DETTES FINANCIERES ⁽¹⁾		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	877 329 478	580 872 245
Emprunts et dettes financières divers	145 353 796	160 074 021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 892 837	4 676 102
Dettes fiscales et sociales	4 692 612	5 060 358
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	145 200	300 000
Autres dettes	153 262 426	200 465 186
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 183 676 349	951 447 912
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 807 369 736	1 640 529 151
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	207 266 071	211 447 634
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP		
Dettes à plus d'un an	876 410 278	540 000 278
Dettes à moins d'un an	919 200	40 871 967

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	13 228 787	13 894 130
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 228 787	13 894 130
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	17 524 946	9 516 679
Autres produits	79	10
PRODUITS D'EXPLOITATION	30 753 812	23 410 818
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	7 286 779	7 044 854
Impôts, taxes et versements assimilés	696 211	354 479
Salaires et traitements	4 448 985	4 966 045
Charges sociales	1 666 309	1 685 923
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	9 421 239	17 524 946
Autres charges	348 988	340 002
CHARGES D'EXPLOITATION	23 868 510	31 916 248
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 885 301	(8 505 430)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	10 676 412	12 810 535
Produits financiers de participations	10 256 051	12 810 535
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	420 361	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES FINANCIERES	63 291 532	9 745 214
Dotations financières aux amortissements et provisions	54 510 000	
Intérêts et charges assimilées	8 781 532	9 745 214
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	(52 615 120)	3 065 321
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(45 729 819)	(5 440 109)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	6 110 000
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 000	6 110 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	419 654	2 549 669
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 911
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 000	2 403 269
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	409 654	143 489
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(409 654)	3 560 331
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(19 048 346)	(17 078 716)
TOTAL DES PRODUITS	41 440 223	42 331 353
TOTAL DES CHARGES	68 531 350	27 132 414
BENEFICE OU PERTE	(27 091 127)	15 198 939

3.2 ANNEXE

3.2.1	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	85	3.2.5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	92
3.2.2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	85	3.2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	92
3.2.2.1.	Contrat géré	85	3.2.5.2	Détail des autres produits et charges d'exploitation	93
3.2.2.2.	Immobilisations	85	3.2.5.3	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	93
3.2.2.3	Information sur les stocks	85	3.2.5.4	Transferts de charge	93
3.2.2.4	Information sur les créances et les dettes	85	3.2.5.5	Charges et produits sur exercices antérieurs	93
3.2.2.5	Valeurs mobilières de placement	85	3.2.5.6	Charges et produits exceptionnels	93
3.2.2.6	Disponibilités	85	3.2.5.7	Impôts sur les bénéficiaires	94
3.2.2.7	Provisions pour risques et charges	85	3.2.6	AUTRES INFORMATIONS	94
3.2.2.8	Avantages au personnel	85	3.2.6.1	Transactions effectuées avec des parties liées	94
3.2.2.9	Subventions publiques d'investissements	86	3.2.6.2	Engagements financiers	94
3.2.2.10	Situation fiscale	86	3.2.6.3	Engagements de retraite et des médailles du travail	95
3.2.3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	86	3.2.6.4	Informations en matière de crédit-bail	95
3.2.3.1	Actif immobilisé	86	3.2.6.5	Effectif moyen	95
3.2.3.2	Tableau des amortissements	87	3.2.6.6	Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction ou de surveillance	96
3.2.3.3	Tableau des immobilisations financières	87	3.2.6.7	Identité de la société consolidante	96
3.2.3.4	Créances	87	3.2.6.8	Renseignements concernant les filiales et participations	96
3.2.3.5	Détail des produits à recevoir	88	3.2.7	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	96
3.2.3.6	Détail des charges et produits constatés d'avance	88			
3.2.4	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	89			
3.2.4.1	Capitaux propres	89			
3.2.4.2	Provisions	90			
3.2.4.3	État des échéances des dettes	91			
3.2.4.4	Dettes d'exploitation	91			
3.2.4.5	Détail des charges à payer	92			
3.2.4.6	Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	92			

3.2.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Avenant du crédit syndiqué

Le 17 juin 2019, Groupe Keolis SAS a signé un avenant au contrat de crédit syndiqué du 12 juillet 2013. Les principales caractéristiques de cet avenant sont :

- une enveloppe de financement inchangée à 900 M€ ;
- un allongement de la maturité jusqu'au 27 juillet 2024.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de l'arrêté du 30 juin 2019.

Il est à noter que, faisant suite à la signature de l'avenant au contrat de crédit syndiqué, signé le 27 juillet 2018, Keolis aura toujours la possibilité en 2020 d'allonger la maturité d'une année supplémentaire, sous réserve de l'accord de l'ensemble du syndicat de financement. La maturité pourrait ainsi être reportée au 27 juillet 2025.

Au nom du principe de continuité de la dette, la mise en place de l'avenant n'a donné lieu à aucun remboursement de nominal.

Au 31 décembre 2019, le montant tiré est de 580 M€ et le solde non tiré s'élève à 320 M€.

3.2.2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la présentation des états financiers, il n'est pas fait recours aux adaptations professionnelles du plan comptable professionnel PCG (art. 111-1 et 831-1/1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.2.2.1. Contrat géré

Néant

3.2.2.2. Immobilisations

3.2.2.2.1 Immobilisations incorporelles

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant des autres immobilisations incorporelles est constitué des frais d'acquisition d'immobilisations financières.

3.2.2.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

3.2.2.2.3 Immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATION

Ils sont enregistrés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence. Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte des cash-flows futurs que peut générer son activité. Dans le cas de capitaux propres négatifs de la filiale, nous déprécions la totalité de la participation.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

3.2.2.3 Information sur les stocks

Néant

3.2.2.4 Information sur les créances et les dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non-recouvrement.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change à la clôture de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, les gains de change latents ne sont pas constatés dans le résultat comptable.

3.2.2.5 Valeurs mobilières de placement

Néant

3.2.2.6 Disponibilités

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant dans le résultat de l'exercice, en perte de change ou en gain de change.

3.2.2.7 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

3.2.2.8 Avantages au personnel

Les avantages au personnel regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

Les évaluations de ces obligations au titre des prestations définies sont effectuées annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

Durée d'amortissement fiscal	Coefficient
Taux d'actualisation	0,38 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,90 %
Taux de progression des assiettes salariales servant au calcul des indemnités de fin de carrière	4,35 %
Taux moyen de rotation	1,33 %
Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2013-2015

3.2.2.9 Subventions publiques d'investissements

Néant

KEOLIS S.A.S. La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

3.2.2.10 Situation fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La société mère du groupe fiscal est la société GROUPE

Les économies réalisées par le régime fiscal de groupe liées aux déficits reportables sont conservées par la société mère en compte de résultat. Par contre, elles sont réallouées à la filiale au fur et à mesure de ses bénéfices à venir.

3.2.3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.2.3.1 Actif immobilisé

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles ⁽¹⁾		121 000			121 000
Total 1 Incorporelles	0	121 000	0	0	121 000
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements...					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	0	121 000	0	0	121 000

(1) Autres postes d'immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles portent sur des frais d'acquisitions de titres.

3.2.3.2 Tableau des amortissements

Néant

3.2.3.3 Tableau des immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	1 542 469 524	533 000	10 000	1 542 992 524	54 510 000	1 488 482 524
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 375 000			1 375 000		1 375 000
TOTAL	1 543 844 524	533 000	10 000	1 544 367 524	54 510 000	1 489 857 524

3.2.3.4 Créances**3.2.3.4.1 État des échéances des créances**

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	183 063 700	153 700	182 910 000
Prêts	1 375 000	0	1 375 000
Autres immobilisations financières	538	538	
Actif circulant			
Clients	12 384 754	12 384 754	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	4 315	4 315	
Etat : impôts et taxes diverses	37 145 328	37 145 328	
Groupe et associés	84 712 148	84 712 148	
Débiteurs divers	35 012	35 012	
Charges constatées d'avance	45 312	45 312	
TOTAL	318 766 108	134 481 108	184 285 000

3.2.3.4.2 Créances clients et comptes rattachés

Créances (en euros)	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	12 384 754		12 384 754	11 162 303
Autres créances	121 896 803		121 896 803	85 154 097
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	134 281 557	0	134 281 557	96 316 400

Dont créances Groupe :

Créances Groupe (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients sociétés affiliées consolidées France	7 119 714	6 560 151
Clients sociétés mères et Divers		
Clients sociétés affiliées consolidées		
Clients factures à établir Groupe	5 259 244	4 596 355
TOTAL	12 378 958	11 156 506

3.2.3.5 Détail des produits à recevoir

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Produits à recevoir	5 412 944	4 779 787
Créances rattachées à des participations	153 700	183 432
ICNE sur créances rattachées à des participations	153 700	183 432
Clients et comptes rattachés	5 259 244	4 596 355
Clients Groupe – Facture à établir	5 259 244	4 596 355
TOTAL	5 412 944	4 779 787

3.2.3.6 Détail des charges et produits constatés d'avance

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	45 312	1 000
Charges/produits d'exploitation	45 312	1 000
CCA – Fournisseurs Hors Groupe	45 312	1 000
TOTAL	45 312	1 000

3.2.4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.4.1 Capitaux propres

		Solde au 01/01/2019
Situation à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		671 552 676
Distributions sur résultats antérieurs		30 602 671
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		640 950 005
Variation en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variation du capital		
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		759 947
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		143 654
Autres variations		14 438 992
Résultat de l'exercice	15 198 939	(27 091 127)
Solde	15 198 939	(11 748 534)
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		SOLDE AU 31/12/2019
Capitaux propres avant répartition		614 002 531

Capital social

Le capital social de la société s'établit à 237 888 901,80 euros, composé de 180 218 865 actions de 1,32 euro de valeur nominale chacune.

GRUPE KEOLIS S.A.S. détient 0,14 % de son propre capital, soit 253 152 actions (de valeur nominale 1,32 euro chacune) suite à l'acquisition en 2019 de 50 000 actions auprès du FCPE GROUPE KEOLIS ACTIONNARIAT pour un montant total de 533 k€. Ces actions ne confèrent pas de droit de vote.

Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'Assemblée Générale du 18/04/2019 a affecté le résultat de l'exercice 2018 s'élevant à 15 198 939 euros de la manière suivante :

Affectations (en euros)	2019
Réserve légale	759 947
Autres réserves	
Dividendes versés	
Autres répartitions	
Report à nouveau	14 438 992

Provisions réglementées

Les provisions réglementées incluent 365 067 euros au titre des amortissements dérogatoires, dont 143 654 euros dotés sur l'exercice.

3.2.4.2 Provisions

3.2.4.2.1 Provisions pour charges

(en euros)	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 617	1 259		4 876
Provisions pour impôts	17 524 946	9 419 980	17 524 946	9 419 980
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		266 000		266 000
TOTAL	17 528 563	9 687 239	17 524 946	9 690 856

3.2.4.2.2 Provisions pour dépréciation

Des dépréciations sur actif ont été comptabilisées pour un montant de 54 510 000 euros au 31/12/2019. Elles portent sur les titres de participations

(en euros)	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations ⁽¹⁾		54 510 000		54 510 000
Provisions autres immos financières				
Total 1	0	54 510 000	0	54 510 000
Stocks et en cours				
Total 2	0	0	0	0
Clients douteux				
Autres créances				
Total 3	0	0	0	0
TOTAL	0	54 510 000	0	54 510 000

(1) KEOMOTION, détenu à 100 % par la société Groupe Keolis SAS présentant une situation nette négative au 31/12/2019 et conformément à la méthode Groupe précisée en 3.2.2.2.3, la valeur de ses titres dans la société Groupe Keolis SAS sont dépréciés en totalité.

3.2.4.3 État des échéances des dettes

DETTES (en euros)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	919 200	919 200		
à plus d'1 an à l'origine	876 410 278	0	876 410 278	
Emprunts et dettes financières divers	145 353 796	45 353 796	100 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 892 837	2 892 837		
Personnel et comptes rattachés	1 645 149	1 645 149		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	919 866	919 866		
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 995 734	1 995 734		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	131 863	131 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	145 200	145 200		
Groupe et associés	152 887 608	152 887 608		
Autres dettes	374 818	374 818		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 183 676 349	207 266 071	976 410 278	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	296 410 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 000 000			

3.2.4.4 Dettes d'exploitation

3.2.4.4.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs Groupe	333 978	9 978
Fournisseurs France		
Fournisseurs Étrangers		
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	2 558 858	4 666 124
TOTAL	2 892 836	4 676 102

3.2.4.5 Détail des charges à payer

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	6 296 108	8 564 810
Emprunts et dettes financières	286 891	316 140
ICNE sur emprunts auprès des Ets de crédit	286 891	316 140
Emprunts dettes financières	353 796	74 021
ICNE sur emprunts	353 796	74 021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 558 858	4 666 124
Fournisseurs – FNP sur autres biens et serv.	2 550 774	4 129 567
Fournisseurs HG – FNP automatique	8 084	2 557
Fournisseurs Groupe – FNP sur autres biens et serv.	0	534 000
Dettes sur immobilisations	145 200	300 000
Fournisseurs – FNP sur Immobilisations	145 200	300 000
Dettes fiscales et sociales	2 362 677	2 652 698
Provisions pour Congés payés	175 355	241 716
Provisions pour CET	23 395	20 808
Provision pour Prime Variable sur Objectif	1 446 399	1 561 148
Personnel – Charges à payer		(164)
Provisions CS sur Congés payés	70 142	96 303
Provisions CS sur CET	9 358	8 323
Provisions CS sur Prime Variable sur Objectif	607 058	624 453
CAP – Effort de construction	20	
CAP – Formation 1%	5 461	55 598
CAP – Taxe apprentissage	177	38 268
CAP – Taxe sur les salaires	25 311	6 244
Intérêts courus sur découvert	588 685	555 828
ICNE sur Banque	588 685	555 828
TOTAL	6 296 108	8 564 810

3.2.4.6 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Néant

3.2.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France.

3.2.5.2 Détail des autres produits et charges d'exploitation

Autres produits (en euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Prix de vente du matériel de transport		
Différence de règlement	79	10
Autres		
TOTAL	79	10

Autres charges (en euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Redevances pour concessions brevets etc.		
Jetons de présence	348 334	340 000
Pertes sur créances irrécouvrables		
Frais de conseils et d'assemblées		
VNC du matériel de transport cédé		
Différences de règlements	654	2
Autres		
TOTAL	348 988	340 002

3.2.5.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Néant

3.2.5.4 Transferts de charge

Néant

3.2.5.5 Charges et produits sur exercices antérieurs

Néant

3.2.5.6 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges (en euros)	Montant	Imputation au compte
VNC des titres cédés	10 000	675600
TOTAL	10 000	

Nature des produits (en euros)	Montant	Imputation au compte
Prix de vente des titres cédés	10 000	775600
TOTAL	10 000	

3.2.5.7 Impôts sur les bénéfices

Répartition (en euros)	Résultat avant impôt	Taux d'impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(45 729 819)		0	(45 729 819)
Résultat exceptionnel	(409 654)		0	(409 654)
Intégration fiscale	0		(19 048 346)	(19 048 346)
Contribution exceptionnelle			0	0
RÉSULTAT COMPTABLE	(46 139 473)		(19 048 346)	(27 091 127)

3.2.6 AUTRES INFORMATIONS

3.2.6.1 Transactions effectuées avec des parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

3.2.6.2 Engagements financiers

GROUPE KEOLIS S.A.S. utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques financiers résultant de ses activités financières et d'investissement :

- risque de taux d'intérêts ;
- risque de change.

À la clôture de l'exercice, les gains latents ne sont pas comptabilisés. Les pertes latentes sont comptabilisées sauf lorsqu'elles portent sur des instruments qualifiés de couverture souscrits dans l'un de ces deux cas suivants :

- pour couvrir des sous-jacents présents au bilan et qui n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation ;
- pour couvrir des flux futurs attendus dans un prochain exercice, en vertu du principe de rattachement à l'exercice considéré.

Au dénouement, les gains encaissés et les pertes décaissées sont rapportés au compte de résultat en même temps que les charges et produits sur l'élément couvert.

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de GROUPE KEOLIS S.A.S.

3.2.6.2.1 Risque de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

L'exposition de GROUPE KEOLIS S.A.S. au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier.

L'endettement financier de GROUPE KEOLIS S.A.S. provient principalement de sa ligne de crédit syndiqué confirmée, signée avec un syndicat de 13 banques le 12 juillet 2013, pour un montant nominal de 800 M€ et à échéance le 12 juillet 2018. Cette ligne a été amendée le 11 juin 2015 pour en augmenter le nominal à 900 M€ et en reporter la date d'échéance au 11 juin 2020, puis le 27 juillet 2018 pour ajuster les Covenants à la mise en application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 et reporter la date d'échéance au 27 juillet 2023, et enfin le 17 juin 2019 reporter de nouveau la date d'échéance au 27 juillet 2024.

Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt, GROUPE KEOLIS S.A.S. utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de floors sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels

La répartition de la dette de GROUPE KEOLIS S.A.S. entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille d'instruments financiers dérivés, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Taux variable	981,4	740,0
Taux fixe	40,6	-
Emprunts et dettes financières	1 022,0	740,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux variable	(51,8)	(3,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux fixe	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(51,8)	(3,2)
Intérêts courus non échus à recevoir	(0,2)	(0,2)
Prêts et créances	(182,9)	-
Dépôts et cautionnements	(1,4)	(1,4)
Dérivés actifs	(0,2)	-
Intérêts courus non échus	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET	785,5	735,2

GROUPE KEOLIS S.A.S. est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable. Au 31 décembre 2019, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant, augmenterait le coût de l'endettement annuel de 1,0 M€ et, en parallèle, laisserait les produits financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les produits financiers des créances à taux variable quasiment inchangés.

Après prise en compte de l'impact des couvertures de taux, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant, diminuerait le coût de l'endettement net de 0,1 M€.

Symétriquement, une baisse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant et après prise en compte de l'impact des couvertures de taux, diminuerait le coût de l'endettement net annuel de 0,3 M€.

Au 31 décembre 2019, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée, est de 320 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de KEOLIS SA.

3.2.6.2.2 Risque de change

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., compte tenu de sa situation de maison mère du Groupe, réalise des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change résultant de ces investissements, GROUPE KEOLIS S.A.S. utilise pour des montants limités des instruments financiers dérivés. L'objectif de gestion est de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

3.2.6.5 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
Cadres dirigeants	11
TOTAL	11

Les instruments utilisés par GROUPE KEOLIS S.A.S. sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

Il n'y a pas d'opération de change chez GROUPE KEOLIS S.A.S. en cours au 31 décembre 2019.

3.2.6.3 Engagements de retraite et des médailles du travail

3.2.6.3.1 Indemnités de départ en retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31/12/2019 à 544 380 euros.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux et figure dans les engagements financiers.

3.2.6.3.2 Médailles du travail

Le montant provisionné dans les comptes sociaux au titre des médailles du travail s'élève à 4 876 euros au 31/12/2019.

3.2.6.4 Informations en matière de crédit-bail

Néant

3.2.6.6 Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Les jetons de présence versés au Conseil s'élèvent à 360 000 euros.

3.2.6.7 Identité de la société consolidante

La société fait partie d'un groupe dont la société consolidante est la Société SNCF PARTICIPATIONS, enregistrée et domiciliée en France sous le n° SIRET 572 150 977 01821, dont le siège social est situé au 2 Place aux Étoiles – CS 70001 – 93 633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés de la Société SNCF PARTICIPATIONS suivant la méthode de l'intégration globale.

3.2.6.8 Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net (en euros)
KEOLIS SA	412 832 676	100 %	328 463 912	(147 816 304)
EFFIA SAS	3 136 000	100 %	54 537 751	29 457 823
KEOMOTION	54 510 000	100 %	(54 760 174)	(31 169 237)
KLP15	10 000	100 %	10 000	0
ONEPARK ⁽¹⁾	48 654	36 %	2 758 374	(8 255 062)

(1) Données 2018.

3.2.7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Keolis SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la valeur d'inventaire des titres de participation (note 2.2.3. de l'annexe) ;
- l'évaluation de la provision pour impôt restitué dans le cadre de l'intégration fiscale (note 4.2.1. de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président du directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.n823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier-Bel



ERNST & YOUNG AUDIT

Jérôme Guirauden





KEOLIS

20 rue Le Peletier,
75320 Paris Cedex 09 – France

T. +33(0)1 71 32 90 00
www.keolis.com